

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
CENTRE D'ETUDES LINGUISTIQUES ET HISTORIQUES PAR TRADITION ORALE
CELHTO/OUA - NIAMEY

SEMINAIRE UNESCO SUR LES TRADITIONS
RELATIVES AUX "ETAPES DE LA VIE"
(28-31 Janvier 1991)

La honte comme principe régulateur
des comportements

par Mme Fatimata MOUNKAÏLA

La honte comme principe régulateur des comportements

Dans le cadre de ce séminaire CELHTO/UNESCO consacré aux "étapes de la vie", je voudrais inviter l'assistance à se pencher sur l'un des principes de base de notre éducation : la "honte", kunya en haoussa, haawi en songhay-zarma, semteende en fulfulde, nangu en kanuri etc. Pourquoi ce principe-là particulièrement ? Peut-être parce qu'il apparaît comme l'un des plus malmenés présentement (ses frontières étant, semble-t-il, constamment en recul). La honte était cet ange-gardien ou ce garde-fou qui obligeait l'individu à se poser chaque fois la question de savoir si l'action à entreprendre n'était pas de nature à faire honte à la famille, au clan, à la nation. Pour en parler, même très succinctement, on pourrait commencer par examiner le contenu de la notion et l'usage que l'on en faisait sur le plan culturel et social, économique et politique, et voir peut-être ce que l'on peut en récupérer pour l'éducation des jeunes aujourd'hui.

1. La honte : Contenu

Pour tenter de cerner le contenu de la notion de honte, on pourrait partir d'un proverbe songhay-zarma¹ qui semble assez bien décrire le mode d'action de la honte :

Haawi si koyze wi, day a ga ce kaa batu, soit à peu près : "La honte ne tue pas un prince, mais elle l'empêche de paraître en public".

Il semble en effet que dans les sociétés traditionnelles, le roi pouvait décapiter ses ennemis et utiliser leurs crânes comme épouvantails sur les pieux de la palissade de son palais ou sur les colonnes du tata qui entourait sa ville, mais qu'il ne pouvait que rarement exécuter la sentence de mort sur ses sujets. Ceux-là sont, en cas de faute grave, frappés d'indignité et

d'exclusion qui les empêchaient justement de "paraître en public"! L'individu qui attire volontairement la honte sur sa famille ou son clan n'y a plus sa place. On l'oblige à aller exercer ses indignes talents ailleurs, en terre étrangère ! Cette pression sociale était si forte que, dans nombre de sociétés (c'est le cas dans les groupes kanuri et songhay-zarma du Niger), on n'était quasiment jamais voleur ou mendiant dans son village. Oui ! parce que "bu ba haawi" (il vaut mieux être mort qu'être atteint par la honte) enseignait-on parmi les tout premiers principes, encore que l'on sache bien que la mort elle-même n'efface pas la honte, laquelle poursuivra la descendance à travers les générations et à travers les âges. Ceux qui, dans une société donnée, peuvent lever la tête sont les descendants d'ancêtres qui n'ont pas démerité, ceux sur qui on ne trouve pas à redire, dit-on. Tel est en tous cas l'un des premiers enseignements sociologiques que reçoit l'enfant et qui lui permet de se situer dans le corps social où il a pour devoir de tenir sa place et de se tenir à sa place. Déroger à ce principe est honteux pour lui et pour sa famille.

2. Comment inculque-t-on la notion de "honte" ?

L'imprégnation commence dès la toute première jeunesse, dans la famille où l'enfant apprend à recenser les situations de honte. Ce dénombrement est continué à l'intérieur de la classe d'âge où on apprend à éviter et à assumer ces situations "koumia-toires" selon l'adjectif construit sur le mot haoussa "koumia" honte, mot désormais passé dans le vocabulaire français des étudiants de l'Université de Niamey² et chez quelques potaches. Or, quelles sont ces situations à éviter ?

a) Le dernier des derniers, le fulli-banda songhay-zarma ou "arrière du derrière" est objet de tant de quolibets, objet de tant de moqueries à l'intérieur de sa bande de jeunes que l'enfant apprend très vite qu'il faut à tout prix posséder du talent quelque part (en sport, au travail, dans les joutes oratoires) et qu'il est inadmissible d'être dernier en tout.

b) Le maillon faible de la lignée : L'instruction civique à laquelle procèdent au village les griots et les aînés à travers l'enseignement de l'histoire, de la littérature et des généalogies, vise d'abord l'insertion de l'individu dans sa famille, son clan, et sa patrie. A chacun est confiée la défense de la borne sur laquelle la société l'a installé. Gare donc à celui par qui le scandale arrive ! Cette phase de la formation du citoyen est le moment où peuvent se détecter les individualités porteuses des qualités essentielles pour la survie, la gestion et les progrès du groupe. De la masse des jeunes, émergent les zanka bon dogono à la tête légère qui comprennent et vont vite à l'essentiel, et même les ize gani (enfants verts) et "enfants terribles" bien connus des contes africains par exemple, et vis-à-vis desquels les adultes sont, curieusement, si bien disposés (dans la mesure peut-être où ils auront reconnu en eux la bonne graine) !

c) La honte de la famille surtout lorsqu'il s'agit d'un fu beeri zaka dont on peut se demander s'il n'est pas assimilé au dixième perdu, cette dîme islamique vouée à l'aumône et au sacrifice pour asseoir la valeur du reste ? On pourrait poursuivre le répertoire et constater que se dresse à chaque fois, pour ou contre le citoyen (c'est selon), et à tous les âges, arme de dissuasion ou verdict sans appel : la "honte" régulatrice.

3. La honte ; Modes d'emploi

La honte intervient comme régulateur des comportements dans tous les domaines de la vie.

a) L'individu et la maîtrise de son corps. Le corps et ses besoins constituent justement, et de manière continue, la tentation individualiste chez l'homme ; tentation à combattre donc ou du moins à contrôler. Ainsi, le boire comme le manger sont objet de régulation sociale. Si les Peuls sont passés champions du self-control dans le domaine, il faut dire que nombre de groupes

ethniques dont les Songhay-Zarmas ne sont pas en reste. On ne mangeait pas en public, et jamais devant une personne à laquelle vous lie une relation de "honte", voire de respect tout court. Et, il n'était pas question naguère, et il n'y a pas si longtemps, de se laisser surprendre en train de se restaurer sur la place du marché ou dans la rue. Les enfants et les vieillards seuls, et quelques personnes hors-cadre pouvaient se le permettre. En tout état de cause, la mesure était de règle, de même que la discrétion dans tout acte qui vise à satisfaire un besoin naturel. C'est à cette éthique peut-être qu'il convient de rattacher le devoir de virginité jusqu'au mariage imposé aux filles et même aux garçons dans une certaine mesure, les cachotteries qui entourent la grossesse (même s'il semble évident qu'interviennent, là, d'autres raisons psychosociologiques), les précautions qui entourent toute prise de la parole. Voilà peut-être pourquoi en Afrique, un chef ne parle pas ; et voilà pourquoi les griots peuvent dire encore aujourd'hui comme éloge que : "Qui n'a pas trop parlé, n'a pas pu mentir" !

b) L'individu et le corps social. Les rapports de l'individu à la société sont objet d'une longue préparation étant donné qu'ils constituent la finalité de toute l'éducation.

1) L'initiation, qui est en réalité plurielle et qui balisait toute la vie, avait pour but, justement, de faire acquérir cette maîtrise du corps et de ses pulsions (sensations diverses et les différents appétits) que nous évoquons plus haut. Les exercices et entraînements en sont nombreux qui permettaient d'y parvenir : travaux communautaires, chasse, combats singuliers ou batailles rangées, causeries et tête-à-têtes galants etc. L'initiation préparait et formait à l'insertion sociale donc. A chaque étape de la vie, elle imposait sa batterie d'interdits, sa listes de devoirs.

2) La vie économique et sociale. La vie économique et sociale est elle aussi réglémentée par le concept de honte pour tout ce qui n'est pas régi par des lois et règles explicites. Ainsi, si l'existence des castes permettait la distribution et l'organisation du travail, c'est la honte seule qui obligeait, qui oblige encore les individus à s'interdire l'exercice de certains métiers. Il était par exemple impossible et encore difficile aujourd'hui d'être boucher en milieu peul, kanuri ou songhay-zarma dans son village et même au-delà, aussi loin qu'un oeil peul, kanuri ou songhay-zarma peut en témoigner. En conséquence, si la honte potentielle du ressortissant du village servait de digue à certains débordements condamnables, si elle contraignait à remplir ses devoirs familiaux (prise en charge de ses fous et de ses infirmes notamment), elle retenait malheureusement aussi les villageois d'accomplir certaines tâches fort utiles pour la cité. Nombre de Songhay-Zarma ont encore, imprimée dans leur crâne, l'image du colporteur non zarma suivant son âne.

3) Sur le plan politique enfin, l'effet du concept de honte n'est pas moindre. Qu'il nous suffise de n'évoquer qu'un fait : l'utilisation de la honte comme dernier argument quand il n'y a plus d'argument. La honte a souvent servi dans le domaine d'argument massue qui cloue le bec aux récalcitrants ; parce que c'est une honte que de paraître asocial ! Or l'individu qui se particularise court le risque de paraître asocial. Et on pourrait conclure en paraphrasant B. Juminer, et sur ce postulat terrible qui veut que l'individu asocial soit toujours un dégénéré.

Niamey, 30 Janvier 1991.

1. B. Hama, L'Essence du Verbe, Niamey, CELHTO, 1989, p. 24.

2. Louis-Jean CALVET, "Ce cadavré, il m'a fait dos", in Diagonales N°. 1, supplément au N°. 208 de la revue: Le Français dans le monde. Le mot est relayé quelquefois par "haawatoire" construit sur le mot songhay-zarma "Haawi".

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
CENTRE D'ETUDES LINGUISTIQUES ET HISTORIQUES PAR TRADITION ORALE
CELHTO/OUA - NIAMEY

SEMINAIRE UNESCO SUR LES TRADITIONS
RELATIVES AUX "ETAPES DE LA VIE"
(28-31 Janvier 1991)

Grossesse et naissance

par Mme BAGNAN Aïssata FALL

I. Grossesse et Naissance

1. La société nigérienne, comme toutes les sociétés africaines, est très attachée aux coutumes et traditions qui constituent son fondement.

Dans notre société la grossesse est considérée comme une bénédiction de Dieu. Elle est enveloppée de mystère. Certains l'interprètent comme un phénomène appartenant au domaine surnaturel.

La grossesse serait l'intervention ou la réincarnation des esprits ancestraux pour d'autres.

De ce fait, une femme enceinte doit taire sa grossesse jusqu'à un certain stade, ce qui naturellement entraîne des retards dans la fréquentation des Centres de santé maternelle et infantile pour les consultations prénatales, voire même la non fréquentation pure et simple de ces Centres.

2. Au Niger toujours où l'Islam est la religion prédominante, chaque grossesse est considérée comme un "don de Dieu" et la femme en âge de procréer qui n'a jamais conçu ou qui a cessé de concevoir est soupçonnée soit d'être victime d'un sort jeté, soit d'être punie pour avoir transgressé un tabou ou un interdit.

Exemple : le fibrome qui est une tumeur bénigne qu'on observe en général chez les femmes en âge de procréer est interprétée comme une grossesse "endormie". On l'appelle "l'enfant qui dort".

Ce "sommeil" est censé être le résultat d'un mauvais sort jeté à la femme. Convaincue d'être enceinte, la femme refuse le plus souvent l'idée d'une consultation médicale et va de tradipraticien en tradipraticien, espérant ainsi réveiller son fœtus.

3. Malgré tout le bien qu'on pense de la grossesse et l'importance qu'on accorde à sa protection, la femme enceinte,

une fois son état connu, n'est entourée d'aucune attention particulière, surtout en zone rurale où elle vaque à ses occupations quotidiennes et continue les durs travaux champêtres et ceci jusqu'à son accouchement.

Si elle s'en avérait incapable pour une raison ou une autre, ou si par prudence elle s'en dispensait, elle aurait à affronter les railleries et moqueries des membres de sa famille (femmes surtout) sur sa faiblesse.

La gestante arrivera donc fatiguée en début de travail et avec toutes les conséquences néfastes que cela peut entraîner.

Si nous considérons que l'avenir de notre jeunesse doit être assurée depuis la conception, nous constaterons que traditionnellement cet aspect n'est pas envisagé.

Et tous les efforts entrepris par les services de santé pour permettre aux femmes de mettre au monde des enfants de "qualité" souffrent de blocages venant de notre conception ancestrale de la grossesse et de son déroulement.

En plus des considérations déjà citées, la femme enceinte est frappée par un certain nombre d'interdits, surtout alimentaires qui au lieu de l'aider à supporter sa grossesse, l'amoin-drisent par les restrictions imposées.

4. L'accouchement, bien qu'étant l'évènement le plus important dans la vie d'une femme, est également interprété comme une épreuve qui situerait la femme entre la vie et la mort dans notre milieu traditionnel.

Ne dit-on pas que la femme qui accouche "a un pied dehors et un pied dans la tombe ?".

L'accouchement se prépare dès le 7e mois de la grossesse, moment où la gestante réjoint le domicile de ses parents s'il s'agit du premier accouchement.

5. Pour aiguïser le courage de la future parturiente, le caractère douloureux du travail est exagéré. Certains dictons disent : "Les contractions utérines sont si douloureuses que lorsqu'elles surviennent, la parturiente entendra résonner les tam-tams" ou "Si elle presse du sable à ce moment là dans sa main, il en sortira de l'eau".

Pourquoi cette préparation ? Parce que crier ou extérioriser sa souffrance au cours de l'accouchement est considéré comme une honte, un déshonneur pour toute la famille.

Pousser pendant le travail est également déconseillé à la parturiente car les efforts expulsifs de celle-ci sont considérés comme étant la cause principale des déchirures périnéales.

Si par malchance il y a une rétention placentaire après l'expulsion de l'enfant, l'accouchée est soumise à plusieurs procédés pour expulser le placenta :

- * Inhalation de la fumée de piment dans une chambre fermée ;
- * Introduction d'une canule dans la bouche en faisant pression sur la langue pour lui donner des envies de vomir ;
- * Dans certains milieux, on gavage la femme d'eau en pensant que l'estomac ainsi rempli fera à son tour pression sur le placenta et l'aidera à sortir.

Toutes ces pratiques peuvent faire mourir la femme par étouffement ou par épuisement.

6. Après l'accouchement, le nouveau-né est également frappé par un certain nombre de tabous et d'interdits surtout alimentaires, qui peuvent être de nature à compromettre gravement son développement physique et psychique.

II. L'enfance

Traditionnellement, l'éducation des enfants incombait à toute la famille, voire toute la communauté. L'enfant appartient à toute la famille, au clan, au village tout entier.

Chaque adulte de la communauté se sentait responsable de cette éducation.

L'éducation des enfants embrassait tous les aspects moraux, sociaux et religieux.

Les enfants doivent se conformer aux normes établies, respecter les us et les coutumes de leur groupe. Tout contrevenant était sanctionné par la communauté.

III. Le mariage

Traditionnellement le mariage est un pacte entre deux familles. Les intéressés ne sont informés qu'après la prise de décision.

Le mariage intervient assez précocement chez les jeunes filles ; en effet de peur de voir leur fille devenir "une vieille fille", les parents s'empressaient de la marier très jeune ; cette pratique a entraîné des fuites de ces dernières, surtout que le prétendant pouvait avoir l'âge du père.

Le mariage précoce est à la base de beaucoup de problèmes sociaux notamment la prostitution. Il est également néfaste pour l'accouchement.

Niamey, le 28 Janvier 1991

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
CENTRE D'ETUDES LINGUISTIQUES ET HISTORIQUES PAR TRADITION ORALE
CELHTO/OUA - NIAMEY

SEMINAIRE UNESCO SUR LES TRADITIONS
RELATIVES AUX "ETAPES DE LA VIE"
(28-31 Janvier 1991)

Une vie de femme

par Mme Fatouma Zara SABO

I. Vieille fille

La société nigérienne comme toutes les sociétés africaines reste très attachée aux coutumes et traditions. Cette société, très influencée par l'Islam souvent mal interprété, attache également beaucoup d'importance aux préjugés et superstitions. C'est certainement cette situation qui crée des conflits entre la jeunesse actuelle et la génération adulte. Il convient tout d'abord de remarquer que les enfants occupent une place centrale dans la vie de la famille. Avant d'aborder toute tradition relative à l'enfant et à l'adolescent, il serait bon de parler de l'éducation qu'on leur donne.

"L'éducation africaine traditionnelle embrasse aussi bien la formation du caractère, le développement des aptitudes physiques, l'acquisition des qualités morales, considérés comme d'inséparables attributs de la qualité d'homme, l'acquisition des connaissances et des techniques nécessaires à tout homme pour lui permettre de prendre une part à la vie sociale sous ses différents aspects tout en respectant les traditions".

Or les temps ont évolué et les générations actuelles ont du mal à se conformer aux règles de la société. Nous avons choisi de parler ici d'un problème particulièrement important : il s'agit de l'obligation du mariage et du problème des études longues des adolescentes face à une société attachée à ses traditions. L'école moderne peut apparaître comme une menace contre les traditions, ce qui fait qu'elle est rejetée surtout dans les campagnes. Les études longues chez les jeunes filles par exemple constituent un problème sociologique particulier relié aux conditionnements vitaux de l'intelligence. Le "gain" est le diplôme qui signifie l'indépendance financière et un rôle supérieur dans la société. Le "risque" est le mariage tardif lié aux études plus

longues. Or trois pressions sociales s'exercent contre le mariage tardif :

- la culpabilisation des parents qui veulent voir leur fille casée au plus vite possible ;

- la tentation du mariage précoce qui présente le mari comme un tuteur qui sort la fille des bancs de l'école (situation de facilité) ;

- enfin et surtout la conception populaire qui veut qu'une fille de 20 ans sans fiancé est déjà vieille.

Voyons en détail les trois pressions sociales :

1°) Pourquoi les parents veulent-ils voir leur fille établie le plus possible ?

Dans nos sociétés l'éducation des filles est une des plus préoccupantes. La mère assure l'essentiel des responsabilités de l'éducation de sa fille. Elle lui enseigne tout ce qui a trait au double rôle d'épouse et de mère qu'elle aura à assumer plus tard. Elle lui apprend également à prendre soin de son corps et à savoir se faire respecter. Pour cela les interdits doivent être connus de la jeune fille. Il lui est interdit de se promener avec des garçons et surtout de céder à toute sollicitation mal intentionnée de leur part. Il est vrai que les sujets relatifs à l'éducation sexuelle ne peuvent pas être abordés entre mère et fille directement, mais le fait de mettre la fille en garde contre les mauvaises fréquentations lui fait comprendre l'interdit. Elle doit garder sa virginité jusqu'au jour du mariage. Ceci prouvera son sérieux et honorera sa famille et son entourage.

2°) Pour arriver à ce point, le mariage est le plus utilisé. Une jeune fille de 12 à 14, 15 et même 16 ans peut ne pas être très tentée par les garçons. Cependant si l'on la laisse jusqu'à l'âge de 18 - 20 ans encore "dans les rues", il y a danger. Il

faut donc la donner en mariage, même s'il lui faut quitter les bancs de l'école. Ainsi on évite les éventuelles critiques et on la met en sécurité.

3°) Laisser une fille sans mariage jusqu'à l'âge de 20 ans et plus, constitue une irresponsabilité dans nos traditions. Les parents doivent se défaire de leurs filles "à temps". S'il leur arrive un "malheur" ce sera la faute des parents. La fille ne doit pas "vieillir dans les rues".

Quel risque peut courir une fille de 18 - 20 ans "lâchée dans la rue" ?

Sans fiancé et surtout non mariée, la jeune fille risque une grossesse non désirée. Traumatisée par son état et surtout par le qu'en dira-t-on, elle peut accomplir des actes regrettables (avortement, infanticide). Une grossesse suppose que la jeune fille a failli à un interdit (la perte de la virginité avant mariage) mais aussi et surtout elle a osé enfanter, ce qui aggrave son manque de pudeur. Mettre au monde un enfant naturel est un acte très grave surtout pour la jeune fille. Le problème des enfants naturels est un des plus vieux problèmes dans nos sociétés, car beaucoup de superstitions entourent ces êtres innocents de leur état.

Il faut conclure que si les cas d'infanticide sont nombreux, la société est en partie responsable, car c'est pour ne pas affronter la "honte" que les filles-mères préfèrent se débarrasser de la grossesse ou de l'enfant mis au monde.

Il est temps que les mentalités changent et que les problèmes trouvent leurs solutions dans un échange franc de point de vue permettant de dépasser certaines traditions, sources de retard économique.

II. Naissance

La naissance est toujours attendue avec joie surtout lorsque le couple est marié. Généralement la première naissance est fêtée avec plus d'éclat que les autres. Le père de l'enfant doit se procurer un mouton, de la cola et de l'argent pour les marabouts qui doivent présider la cérémonie. A cette occasion on convie tous les parents et amis. La cérémonie est célébrée le matin de bonne heure mais toute la journée sera consacrée à la fête. On prépare abondamment et on distribue noix de cola et beignets aux invités. Dans nos coutumes si à la première naissance on a une fille, on y voit un indice très favorable pour le couple. Mais malgré ce prétendu avantage, les hommes veulent toujours avoir un garçon plutôt qu'une fille. Avec le garçon on a la certitude de la survie de la famille. Le garçon reste traditionnellement dans la concession paternelle qu'il agrandit de ses épouses et enfants. La fille par contre est faite pour un autre foyer.

La naissance des jumeaux implique le sacrifice de deux moutons, ce qui n'est pas toujours facile pour tous. La légende dit que les jumeaux peuvent envoyer des scorpions très vénimeux piquer tout individu qui oserait les provoquer ; ils pourraient même le rendre malade : maux d'yeux ou de ventre par exemple. On dit aussi qu'ils sont capables d'empêcher l'eau d'une marmite de bouillir rendant ainsi impossible la cuisson des aliments. Pour cette raison, une femme occupée à la préparation des aliments s'interdira autant que possible d'avoir un problème avec des jumeaux. Ces derniers peuvent également se jeter des sorts ou s'attaquer à leurs propres parents lorsque ceux-ci provoquent leur mécontentement.

III. Mariage

L'idéal pour tout parent c'est de voir son enfant se marier de la façon la plus légale possible. Généralement les premiers mariages sont organisés par les parents. Ceux-ci ont en effet

l'initiative du choix du conjoint, ensuite ce sont eux qui prennent en charge tout ou partie de l'organisation matérielle. Leur choix se porte le plus souvent sur les cousins ou cousines selon le cas. Un tel mariage réussi resserre davantage le lien entre les familles alors que celui qui échoue dégrade plus ou moins ce lien. Le choix des parents peut aussi porter sur une personne étrangère à la famille. Dans ce cas les critères pris en compte sont généralement la bonne moralité des parents, leur rang social ou leur classe sociale.

Le mariage, surtout le premier est l'occasion d'une grande fête. On y convie parents, amis et connaissances. Les marabouts président la cérémonie religieuse. Noix de cola et argent sont distribués respectivement à l'assistance et aux marabouts.

Le premier mariage occasionne une autre cérémonie surtout dans les régions de l'Est. Il s'agit de la mise au henné organisée par les femmes. C'est un rite mettant un terme définitif à la relative liberté dont jouit la jeunesse. Les pieds et les mains de la jeune mariée sont teints au henné. On la lave d'une sorte d'eau bénite. La jeune mariée n'a pas le droit de se promener, de se découvrir durant tout le temps que dure la cérémonie (de deux jours à une semaine environ). Le jeune homme subit plus ou moins la même épreuve. Toutefois la cérémonie dure moins longtemps (une seule journée).

L'homme et la femme sont aussi utilement conseillés par des personnes sages de sexe correspondant. A l'homme en particulier, on rappellera ses principaux devoirs vis-à-vis de sa femme, à savoir : la nourrir, l'habiller, la loger, subvenir autant que faire se peut à ses petits besoins matériels. La femme de son côté doit respect, obéissance et fidélité à son mari. Tout ce qui va à l'encontre de ce qui précède est naturellement interdit et

peut porter atteinte à la solidité du ménage. Actuellement les jeunes des deux sexes ont tendance à ne plus vouloir se conformer aux coutumes notamment en ce qui concerne le choix du conjoint. Aussi les remariages font-ils moins l'objet de l'ingérence des parents bien que ceux-ci conservent leur droit d'approuver ou non les décisions de leurs enfants.

IV. Mort

La mort a toujours été considérée comme un malheur qui frappe une famille. Les pleurs et les lamentations suivent immédiatement l'annonce de la nouvelle. Ce sont surtout les femmes qui s'affolent. Le décès du mari impose à la femme le respect d'un délai de viduité de trois mois plus encore quarante jours de deuil. Pendant cette période, il est interdit à la femme d'être coquette, de découvrir sa tête, de parler à haute voix ou de rire aux éclats. Elle doit prononcer à chaque instant des versets coraniques pour le repos du défunt. Du côté des enfants, la mort du père fait que la rigueur dans l'éducation s'atténue du fait que la mère devient trop bonne pour ses orphelins. Traditionnellement pour calmer la veuve et les enfants, le marabout fait boire une sorte d'eau bénite obtenue à partir de versets de Coran écrits sur des sortes d'ardoises que l'on lave à grande eau. Il peut également donner des amulettes à porter au cou afin d'éloigner les "mauvaises pensées".

Rappelons que l'enterrement d'un défunt ne réunit que les hommes. La participation des femmes est strictement interdite peut-être à cause de la présumée faiblesse de caractère du sexe féminin. Certains versets du Coran appuient cette thèse de la non participation des femmes à l'enterrement. Il s'agit donc de raison donnée par l'islam. Toutefois la préparation du corps pour l'enterrement se fait par des gens du sexe correspondant à celui

du défunt. On lave le corps en prononçant les prières d'usage puis on l'introduit dans un linceul de percale blanche en forme de sac quand il est destiné à un homme ; pour la femme le linceul comprend 3 pièces en dehors du grand sac qui contiendra le corps. Ainsi préparé le corps du défunt recevra une prière éventuellement¹ avant d'être transporté au cimetière. Une prière pour le repos de l'âme du défunt clôture la cérémonie funèbre.

Niamey, le 28 Janvier 1991

-
1. La prière est destinée aux musulmans pratiquants seulement. Celui qui ne prie pas n'aura pas ce privilège.

LES ETAPES DE LA VIE

(Esquisse)

Le cours de la vie d'un être humain est généralement divisé en période, phases, stades etc. pour des raisons à la fois opératoires et fonctionnelles.

I. Les étapes de la vie (0 à 16 ans)

a) la Naissance : c'est le passage du monde invisible au monde visible ; cette naissance est précédée d'une pédagogie de la pré-natalité. L'enfant qui vient de naître a déjà une histoire et à sa naissance il entraîne une re-structuration de l'environnement familial, l'événement social le plus important est marqué par la cérémonie de l'imposition du nom. Dès lors, la tradition se fondant sur une connaissance empirique certes, mais approfondie de la psychologie de l'enfant, établit une nomenclature de classes d'âges qui, correspond généralement aux différentes étapes de l'évolution de l'enfant et de l'adolescent ; ainsi de l'enfance à l'adolescence (0 - 16 ans), on identifie quatre classes d'âge.

b) la première enfance 0 - 6 ans : l'évolution se fait au sein de la famille ; l'enfant est pratiquement laissé à sa mère dont il dépend physiologiquement et matériellement du fait qu'à la naissance l'être humain est néotène, c'est à dire qu'à sa naissance il est inachevé, prématuré, et c'est à cause de cette prématurité que s'impose une longue éducation. A ce stade le père n'y intervient que de façon complémentaire ; les éléments de la famille élargie participent plus ou moins directement dans l'éducation dispensée.

c) la deuxième enfance : 6 - 10 ans : au cours de la deuxième enfance, les jeux occupent une grande place dans l'éducation des enfants ; l'audition des contes et légendes, des devinettes contribue à donner un support à l'imagination et une base solide à la formation de l'édification des concepts

d) la troisième enfance : 10 - 14 ans : avec le développement d'abstraction de l'enfant et l'affermissement graduel de son raisonnement, l'enfant est de plus en plus associé à la vie sociale soit en tant qu'acteur

(producteur) soit en tant que spectateur (apports sociaux) ; en même temps on lui laisse une certaine autonomie dans la famille ; c'est dans cette période que se situent ses débats dans l'apprentissage du métier.

1) L'adolescence (à partir de la crise pubertaire). La puberté est le lieu privilégié de l'intersubjectivité parce qu'ici la relation est fondée sur une dimension essentielle de la rencontre : le sexe. "La tâche de l'adolescence est de continuer le travail commencé au cours de la pré-puberté et de la puberté naissance, c'est à dire, de donner une forme adulte aux liens anciens, profonds et primitifs avec la mère, et de mettre fin à toute hésitation bisexuelle en faveur d'une orientation hétéro-sexuelle précise". C'est à ce moment que se place la phase d'initiation qui accorde une importance aux exercices physiques, à l'éducation sexuelle, à la prise de conscience des responsabilités, à une insertion harmonieuse au sein de la collectivité.

2) L'initiation : le terme sert à désigner un certain nombre de rites qui permettent à l'enfant d'effectuer une entrée dans la vie, dans une classe d'âge sociale. Au niveau individuel, "le rite initiatique est un ensemble complexe de techniques visant à humaniser (culturaliser et socialiser) l'être humain par le biais de la connaissance libératrice et des épreuves bien-faisantes afin de l'orienter vers ses responsabilités d'adulte, de spécifier son statut et ses rôles qu'un tel passage ne manque pas de provoquer (sécuriser) ; il permet, le cas échéant, au sujet qui le subit (sens passif) d'accéder aux formes les plus hautes de la spiritualité créatrice (sens actif)".

e) Après l'initiation, l'enfant sort armé pour la vie et complète sa formation auprès de ses aînés et des anciens. par le mariage il accède à la classe des adultes.

II. Monographie de deux ensembles ethniques d'après BOUBOU HAMA

2.1 Education de l'enfant chez les Zarma/Songhai

Les zarma groupent les femmes en deux catégories :

1) La femme chamelle qui peut porter et son enfant et son mari. C'est la femme qui ne voit ses règles qu'après avoir sevré son enfant.

2) La femme qui est soumise au "tenem" (terme songhay), c'est à dire, celle "qui peut voir ses règles avant le sevrage de son fils". Pour

une telle femme, la coutume des Songhay anciens exige que l'enfant soit sevré avant que son mari ne reprenne ses relations normales avec elle. La coutume songhay garantit tous les droits du nourrisson, qui ne doit subir en aucun cas ni traumatisme ni aucune frustration.

Il arrive parfois cependant que la femme qui allaite tombe enceinte et qu'elle cache sa grossesse à son mari et à ses parents. Son lait étant altéré, le bébé de la femme fait de la diarrhée profuse. Son ventre grossit et ses membres maigrissent. Dès que le mal est devenu visible, la femme peut être soumise à un traitement qui assainit son lait. Dans le cas contraire, l'enfant est confié à une parente possédant un bébé, à sa grand-mère qui boit du "dou" dans le but de nourrir le bébé malade.

Si toutes ces solutions sont exclues, le bébé est nourri au lait de chèvre.

L'enfant sevré (le premier enfant surtout) est confié à ses tantes ou à l'une de ses grands-mères. Il est alors nourri avec des mets spéciaux : bouillie de mil ou de riz, jus de viande, mil en grain bouilli et beurré, enfin toute friandise légère qui excite l'appétit de l'enfant. L'enfant sevré bénéficie largement de la solidarité familiale. Les parents lui apportent, qui du sucre, qui du sel, des poulets, de la viande, etc.

L'enfant sevré est littéralement gâté en milieu songhay. On fait tout pour qu'il oublie rapidement le lait de sa mère. Le sevrage n'est jamais brutalement opéré. L'enfant auparavant était déjà habitué à une alimentation mixte. Pendant le cours de son allaitement, il était habitué au "djiti". Le "djiti" est une décoction obtenue en faisant bouillir de l'eau les feuilles du namari (nom vernaculaire songhay d'un arbre), la plante appelée koln'eéy-wa (I) en songhay et les feuilles de l'accacia wareck. Cette dernière plante, a pour but de donner une énergie batailleuse au nouveau-né. BOUBOU HAMA aborde aussi dans cette monographie la question des stades de développement de l'enfant zarma et hawsa et leur pédagogie correspondante. De la même manière que précédemment nous donnons les indications de l'auteur sans aucune modification du texte. Il distingue :

a) pédagogie assumée par l'entourage familial et les adultes en général, c'est à dire, par les parents, les grands-parents, etc.

b) pédagogie assumée par l'intermédiaire des autres enfants : à travers les jeux, la vie commune ; rôle de la parenté à plaisanterie, les associations d'âge, etc.

(I) Koln'eéy-wa = mot à mot : le lait aux tourterelles. C'est une euphorbiacée riche en latex.

c) pédagogie assumée par le contexte social et culturel : contes, veillées, jeux rituels, travaux, obligations, etc.

d) pédagogie assumée par les maîtres : initiations, description des rites, textes rituels et leur signification, instruction, etc.

Chez les Songhay, le bébé qui vient de naître est "du sang rouge", kouri-tchiréi. On l'appelle aussi "haï tédji" ou nouveau-né, et at-tchiria (zarma) qui correspond au kouri-tchiréi des songhay de la région de Téra.

Entre le moment de la naissance et son sevrage, l'enfant est désigné sous le nom de "nanindi", d'enfant à l'allaitement, de l'enfant, encore au lait.

Quand il est sevré, on l'appelle "kossorow" du verbe songhay kosso qui veut dire coupé. Le "kossorow" est donc l'enfant qui ne tète plus comme si on lui avait coupé le lait.

Après ce stade, l'enfant est désigné sous le nom de "zanka" (enfant). Autrefois, dans nos anciennes coutumes, ce n'est qu'après la circoncision que le "zanka" (l'enfant) quitte cet état pour devenir AR-WASSOU (jeune homme) ou "hondio" (jeune fille) (1)

Quand le jeune homme se marie, il devient ar-boro (un homme). Quand la jeune fille se marie, elle est appelée weï-boro.

La femme mariée, quand elle est encore jeune et qu'elle n'a pas encore eu d'enfant, est appelée "satara".

Le jeune homme trop jeune est désigné toujours sous le nom d'arwassou. La vieille femme porte le nom de "weï-bora" et le vieillard, celui d'"al-bora".

2.2 Education de l'enfant chez les Haoussa

Le nouveau né est appelé : jariri ou jinjiri (masculin) jinjira ou jariria (féminin peu usité).

Le baptême ou mieux l'imposition du nom a lieu le 8ème jour après la naissance. Le sevrage survient à 18 mois. L'enfant est appelé en ce moment yaro (masculin singulier), yara (neutre pluriel). S'agissant des fillettes, on dit yarigna au singulier. Le pluriel correspondant au neutre yara.

A deux ans l'enfant commence à être tenu à distance par sa mère. La grand-mère, surtout, s'occupe de lui. On lui donne le sobriquet de Bardé N'goyo. Ce sobriquet mérite explication : Bardé haoussa est employé pour désigner le cheval monté sans selle. A l'âge de deux ans, l'enfant s'agrippe à sa mère et n'a pas besoin d'un pagne pour le tenir à califourchon (ou en général de chercher protection, de se mettre à l'abri de quelqu'un). L'expression Bardé N'Goyo est une image représentant l'enfant à califourchon, sans monture sans selle,

(2) Chez les anciens songhay, la circoncision avait lieu vers l'âge de 18 ans au moins

sans étrier, sans sangle, sans accessoires indispensables pour se tenir en équilibre à cheval.

Jusqu'à 7 ans, l'enfant garde l'appellation de yaro. C'est à cet âge là qu'il est circoncis. Chez les haoussa, seuls les garçons subissent cette amputation. Dès cet âge, l'enfant est astreint à la pratique de la religion, prière, jeûne et aussi aux travaux des champs, aux activités socioprofessionnelles de ses parents : forge, gardiennage du petit bétail, travaux d'artisanat, apprentissage de la boucherie, etc. Les filles apprennent à aider leur mère (coûté d'eau). De 7 à 12 ans, l'enfant devient dan samari, diminutif de samari qui signifie jeune homme. A 21 ans, c'est le stade Namiji qui veut dire le mâle et, par extension, le courageux, le brave, l'homme. Marié, il devient May Gida, c'est à dire maître de la maison (1). Il est toujours sous la responsabilité socio-économique de son chef de famille car la famille comprend plusieurs ménages.

IDRISSA DIAWARA

UNIVERSITE DE NIAMEY

(1) BOUBOU HAMA Essai d'analyse de l'Éducation Africaine. Paris, Ed. Présence Africaine, 1968. op. cit. 161 - 162

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
CENTRE D'ETUDES LINGUISTIQUES ET HISTORIQUES PAR TRADITION ORALE
CELHTO/OUA - NIAMEY

SEMINAIRE UNESCO SUR LES TRADITIONS
RELATIVES AUX "ETAPES DE LA VIE"
(28-31 Janvier 1991)

Les étapes de la vie
(Esquisse)

par Mr. Idrissa DIAWARA

LES ETAPES DE LA VIE

Le cours de la vie d'un être humain est généralement divisé en périodes, phases, stades etc. pour des raisons à la fois opératoires et fonctionnelles.

I. Les étapes de la vie

1.1 La naissance :

C'est le passage du monde invisible au monde visible ; la naissance est précédée d'une pédagogie de la pré-natalité. L'enfant qui vient de naître a déjà une histoire et à sa naissance il entraîne une re-structuration de l'environnement familial ; l'évènement social le plus important est marqué par la cérémonie de l'imposition du nom. Dès lors la tradition, se fondant sur une connaissance empirique certes mais approfondie de la psychologie de l'enfant, établit une nomenclature de classes d'âge qui correspond généralement aux différentes étapes de l'évolution de l'enfant et de l'adolescent ; ainsi de l'enfance à l'adolescence (0 - 16 ans), on identifie quatre classes d'âge.

1.2 La première enfance : 0 - 6 ans

L'évolution se fait au sein de la famille ; l'enfant est pratiquement laissé à sa mère dont il dépend physiologiquement et matériellement du fait qu'à la naissance l'être humain est néotène, c'est-à-dire qu'il est inachevé, prématuré, et c'est à cause de cette prématurité que s'impose une longue éducation. A ce stade le père n'y intervient que de façon complémentaire ; les éléments de la famille élargie participent plus ou moins directement dans l'éducation dispensée.

1.3 La deuxième enfance : 6 - 10 ans

Au cours de la deuxième enfance, les jeux occupent une grande place dans l'éducation des enfants ; l'audition des

contes et légendes, des devinettes contribue à donner un support à l'imagination et une base solide à la formation de l'édification des concepts.

1.4 La troisième enfance : 10 - 14 ans

Avec le développement de sa faculté d'abstraction et l'affermissement graduel de son raisonnement, l'enfant est de plus en plus associé à la vie sociale, soit en tant qu'acteur (producteur) soit en tant que spectateur (apports sociaux) ; en même temps on lui laisse une certaine autonomie dans la famille ; c'est dans cette période que se situent ses débuts dans l'apprentissage du métier.

1.5 L'adolescence (à partir de la crise pubertaire).

La puberté est le lieu privilégié de l'intersubjectivité parce qu'ici la relation est fondée sur une dimension essentielle de la rencontre : le sexe. "La tâche de l'adolescence est de continuer le travail commencé au cours de la pré-puberté et de la puberté naissante, c'est-à-dire de donner une forme adulte aux liens anciens, profonds et primitifs avec la mère, et de mettre fin à toute hésitation bisexuelle en faveur d'une orientation hétéro-sexuelle précise". C'est à ce moment que se place la phase d'initiation qui accorde une importance aux exercices physiques, à l'éducation sexuelle, à la prise de conscience des responsabilités, à une insertion harmonieuse au sein de la collectivité.

1.6 L'initiation

Le terme sert à désigner un certain nombre de rites qui permettent à l'enfant d'effectuer une entrée dans la vie, dans une classe d'âge sociale. Au niveau individuel, "le rite initiatique est un ensemble complexe de techniques visant à humaniser (culturaliser et socialiser) l'être humain par le biais de la connaissance libératrice et des épreuves bienfaisantes afin de

l'orienter vers ses responsabilités d'adulte, de spécifier son statut et ses rôles qu'un tel passage ne manque pas de provoquer (sécuriser) ; il permet, le cas échéant, au sujet qui le subit (sens passif) d'accéder aux formes les plus hautes de la spiritualité créatrice (sens actif)".

1.7 Après l'initiation, l'enfant sort armé pour la vie et complète sa formation auprès de ses aînés et des anciens; par le mariage il accède à la classe des adultes.

II. Monographie de deux ensembles ethniques d'après Boubou Hama.

2.1 Education de l'enfant chez les Zarma-Songhay

Le Zarma groupe les femmes en deux catégories :

- 1°) La femme chamelle qui peut porter et son enfant et son mari. C'est la femme qui ne voit ses règles qu'après avoir sevré son enfant.
- 2°) La femme qui est soumise au "tenem" (terme songhay), c'est-à-dire, celle "qui peut voir ses règles avant le sevrage de son fils". Pour une telle femme, la coutume des Songhay anciens exige que l'enfant soit sevré avant que son mari ne reprenne ses relations normales avec elle. La coutume songhay garantit tous les droits du nourrisson, qui ne doit subir en aucun cas ni traumatisme ni aucune frustration.

Il arrive parfois cependant que la femme qui allaite tombe enceinte et qu'elle cache sa grossesse à son mari et à ses parents. Son lait étant altéré, le bébé de la femme fait de la diarrhée profuse. Son ventre grossit et ses membres maigrissent. Dès que le mal est devenu visible, la femme peut être soumise à un traitement qui assainit son lait. Dans le cas contraire, l'enfant est confié à une parente possédant un bébé, à sa grand-mère qui boit du dou dans le but de nourrir le bébé malade.

Si toutes ces solutions sont exclues, le bébé est nourri au lait de chèvre.

L'enfant sevré (le premier enfant surtout) est confié à ses tantes ou à l'une de ses grands-mères. Il est alors nourri avec des mets spéciaux : bouillie de mil ou de riz, jus de viande, mil en grain bouilli et beurré, enfin toute friandise légère qui excite l'appétit de l'enfant. L'enfant sevré bénéficie largement de la solidarité familiale. Les parents lui apportent, qui du sucre, qui du sel, des poulets, de la viande, etc.

L'enfant sevré est littéralement gâté en milieu songhay. On fait tout pour qu'il oublie rapidement le lait de sa mère. Le sevrage n'est jamais brutalement opéré. L'enfant auparavant était déjà habitué à une alimentation mixte. Pendant le cours de son allaitement, il était habitué au jitti. Le jitti est une décoction obtenue en faisant bouillir de l'eau les feuilles du namari (nom vernaculaire songhay d'un arbre), la plante appelée koln-eywa¹ en songhay et les feuilles de l'accacia wereck. Cette dernière plante a pour but de donner une énergie batailleuse au nouveau-né. Boubou Hama aborde aussi dans cette monographie la question des stades de développement de l'enfant zarma et hawsa et leur pédagogie correspondante. De la même manière que précédemment nous donnons les indications de l'auteur sans aucune modification du texte. Il distingue :

a) pédagogie assumée par l'entourage familial et les adultes en général, c'est-à-dire par les parents, les grands-parents, etc.

b) pédagogie assumée par l'intermédiaire des autres enfants à travers les jeux, la vie commune ; rôle de la parenté à plaisanterie, les associations d'âge, etc.

1. Kolneywa : mot à mot "le lait aux tourterelles". C'est une euphorbiacée riche en latex.

c) pédagogie assumée par le contexte social et culturel : contes, veillées, jeux rituels, travaux, obligations, etc.

d) pédagogie assumée par les maîtres : initiations, description des rites, textes rituels et leur signification, instruction, etc.

Chez les Songhay, le bébé qui vient de naître est du "sang rouge", kuri cirey. On l'appelle aussi hay teji ou nouveau-né, et ataciriya (zarma) qui correspond au kuri cirey des Songhay de la région de Téra.

Entre le moment de la naissance et son sevrage, l'enfant est désigné sous le nom de naanendi, d'enfant à l'allaitement, de l'enfant, encore au lait.

Quand il est sevré, on l'appelle kosorow du verbe songhay koso qui veut dire coupé. Le kosorow est donc l'enfant qui ne tète plus comme si on lui avait coupé le lait.

Après ce stade, l'enfant est désigné sous le nom de zanka (enfant). Autrefois, dans nos anciennes coutumes, ce n'est qu'après la circoncision que le zanka (l'enfant) quitte cet état pour devenir arwasu (jeune homme) ou hondiyo (jeune fille)¹.

Quand le jeune homme se marie, il devient aruboro, alboro (un homme). Quand la jeune fille se marie, elle est appelée weyboro.

La femme mariée, quand elle est encore jeune et qu'elle n'a pas encore eu d'enfant, est appelée Saatara.

Le jeune homme trop jeune est désigné toujours sous le nom d'arwasu. La vieille femme porte le nom de weybor et le vieillard, celui d'albora.

1. Chez les anciens Songhay, la circoncision avait lieu vers l'âge de 18 ans au moins.

2.2 Education de l'enfant chez les Haoussa

Le nouveau-né est appelé : jariri ou jinjiri (masculin) jariria ou jinjira (féminin peu usité).

Le baptême ou mieux l'imposition du nom a lieu le 8ème jour après la naissance. Le sevrage survient à 18 mois. L'enfant est appelé en ce moment yaro (masculin singulier), yara (neutre pluriel). S'agissant des fillettes, on dit yarinya au singulier. Le pluriel correspondant au neutre yara.

A deux ans l'enfant commence à être tenu à distance par sa mère. La grand-mère, surtout, s'occupe de lui. On lui donne le sobriquet de barden goyo. Ce sobriquet mérite explication : barde est employé pour désigner le cheval monté sans selle. A l'âge de deux ans, l'enfant s'agrippe à sa mère et n'a pas besoin d'un pagne pour le tenir à califourchon (ou en général de chercher protection, de se mettre à l'abri de quelqu'un). L'expression barden goyo est une image représentant l'enfant à califourchon, sans monture, sans selle, sans étrier, sans sangle, sans accessoires indispensables pour se tenir en équilibre à cheval.

Jusqu'à 7 ans, l'enfant garde l'appellation de yaro. C'est à cet âge là qu'il est circoncis. Chez les Haoussa, seuls les garçons subissent cette amputation. Dès cet âge, l'enfant est astreint à la pratique de la religion, prière, jeûne et aussi aux travaux des champs, aux activités socio-professionnelles de ses parents : forge, gardiennage du petit bétail, travaux d'artisanat, apprentissage de la boucherie, etc. Les filles apprennent à aider leur mère (corvée d'eau). De 7 à 12 ans, l'enfant devient dan samari, diminutif de samari qui signifie jeune homme. A 21 ans, c'est le stade namiji, qui veut dire le mâle et, par extension, le courageux, le brave, l'homme. Marié, il devient mai gida, c'est-à-dire maître de la maison¹. Il est toujours sous la responsabilité socio-économique de son chef de famille car la famille comprend plusieurs ménages.

1. Boubou Hama "Essai d'analyse de l'Education Africaine". Paris, Ed. Présence Africaine, 1968. op. cit. pp. 161-162.

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
CENTRE D'ETUDES LINGUISTIQUES ET HISTORIQUES PAR TRADITION ORALE
CELHTO/OUA - NIAMEY

SEMINAIRE UNESCO SUR LES TRADITIONS
RELATIVES AUX "ETAPES DE LA VIE"
(28-31 Janvier 1991)

La petite enfance (0 - 6 ans)
Apports de la psychologie génétique

par Mr. Idrissa DIAWARA

LA PETITE ENFANCE (0 - 6 ANS)
APPORTS DE LA PSYCHOLOGIE GENETIQUE

La branche de la psychologie qui s'occupe du développement et de la croissance de l'enfant - et particulièrement de la petite enfance - est la psychologie génétique. Ici le terme génétique accolé à psychologie est un adjectif, et dérive de genèse qui signifie élaboration, formation progressive ; génétique en tant qu'adjectif est à ne pas confondre avec la génétique (substantif) qui désigne la science de l'hérédité. La psychologie génétique a pour objet l'étude de l'être humain, de la naissance à l'âge adulte ; l'être humain franchit des étapes successives et accomplit un parcours par lequel l'humanité s'instaure en lui. Ce parcours se fait selon un développement orienté positivement avec des séquences dont l'ordre d'apparition est partout le même. Cette progression se manifeste dans tous les domaines et notamment sur les plans affectif, psychomoteur et intellectuel. Au départ le jeune enfant est un être prématuré, il vient au monde avec un équipement réduit.

I. Le développement affectif

Le nouveau-né est immature, contrairement aux animaux. Il est sous la dépendance totale de l'adulte et ceci est à la base même de l'éducation. A ce stade aucune des fonctions de l'enfant n'est constituée, il n'y a qu'un seul organe adapté aussi bien du point de vue sensoriel que moteur : c'est la bouche. Cependant quelques reflexes archaïques existent chez tout nouveau-né dont le rooting reflex et le reflexe des points cardinaux ; le rooting reflex (ou reflexe de fournissement) permet au nouveau-né de repérer rapidement le mamelon maternel, le reflexe des quatre points cardinaux (ou reflexe d'orientation) de A. Thomas : quand on excite le pourtour de la bouche, le nouveau-né tourne ses lèvres vers

le point excité. Chez le nouveau-né le monde est presque exclusivement oral, la première forme de relation qui s'instaure est celle avec la mère. Il s'instaure une sorte de communication, cette relation se passe entre un être qui élabore ses fonctions, un être immature et un être adulte qui a toute une histoire ; cette relation est très étroite car l'enfant est dans une totale dépendance et ce type de relation étroite à deux est appelé dyade par R. SPITZ qui décrit trois organisateurs de l'appareil psychique.

II. Le point de vue de la théorie psychanalytique

La théorie psychanalytique est en psychologie l'une des disciplines qui s'est particulièrement penchée sur la première enfance en dégagant un certain nombre de stades ; le stade répond ici à une préoccupation empirique et suivant les intérêts plus particuliers de l'enfant ; à chacune des périodes de sa vie affective on parlera de stade ; ce terme désigne la forme que prend l'instinct sexuel et la zone qui lui procure le plus de satisfaction. Un stade traduit une manière différente de s'intéresser au monde extérieur qui, lui, reste apparemment statique ; or, parfois certains intérêts correspondant à un stade antérieur restent vivaces après l'accession à un stade postérieur. Chacun des stades suscitent certains conflits, doit tenir compte de certaines interdictions et doit permettre finalement à l'enfant de trouver une issue qui soit une sorte de compromis entre ses désirs et les interdictions sociales. Il doit abandonner une certaine partie de son plaisir, ou savoir différer celui-ci pour accéder à une meilleure intégration dans son milieu, améliorer ses relations avec sa mère, et ensuite, avec son entourage ; c'est ce qu'on appelle la sublimation. Voyons les principaux stades.

1. Le stade oral :

Pendant les premiers mois de la vie du nouveau-né, toutes

les fonctions adaptées se résument à une seule : la bouche et l'oralité. Le stade oral correspond aux intérêts que suscite la bouche comme moyen de communication avec le monde extérieur. Il y a deux aspects dans la manière dont est vécue l'oralité :

1) un aspect passif : incorporation des aliments, mais aussi des sensations venues du milieu extérieur ;

2) un aspect agressif : soit d'une manière active, la morsure ; soit par inertie : rejet du sein. Il est important qu'à ce stade le nouveau-né soit nourri au sein : la relation corps à corps mère-enfant permet la structuration du schéma corporel du nourrisson.

A un moment donné on constate qu'une fois repu, le nouveau-né continue à sucer le sein de sa mère ; et il est souhaitable de laisser le nourrisson satisfaire ce besoin qui est presque un besoin instinctuel. En effet à la fonction physiologique de l'oralité, vient s'étayer une fonction érotique. La méthode la plus naturelle est celle qui consiste à donner le sein au nouveau-né. Elle engendre un échange libidinal beaucoup plus riche, une relation plus structurante pour l'avenir et pour les deux partenaires. Le biberon peut être un bon substitut s'il est donné dans une bonne relation, l'enfant tenu dans les bras par une mère détendue, étant entendu que les conditions d'hygiène sont respectées. Le sevrage a, dans ces conditions, un aspect psychologique primordial. Les études menées en Ouganda par M. GEBER montrent que les enfants ruraux Ba-ganda, du fait de la relation corps à corps mère-nourrisson, enregistrent une avance de deux ans sur le plan psychomoteur par rapport aux enfants occidentaux. Mais cette avance est rattrapée lors du sevrage apparemment brutal.

2. Le stade anal :

A cette période, le nourrisson, par suite d'une maturation qui progresse, est devenu maître de l'autre bout du tube

digestif, qui en même temps lui procure certaines satisfactions, aussi bien dans l'excitation que dans une certaine réplétion. Il se procure du plaisir et une certaine excitation par l'élimination de ses excréments. L'éducation essentielle faite par la mère va essayer d'obtenir une certaine discipline. L'enfant va comprendre que ses excréments ne sont pas agréables aux autres et qu'il doit se plier aux règles de temps et de lieu : cette éducation est le prototype de toutes les tâches éducatrices et de toute discipline. L'enfant doit en effet concilier les deux principes du plaisir (l'élimination) et de réalité (la mère). Il doit abandonner un plaisir immédiat pour un plaisir supérieur et socialisé : l'amour de sa mère ; en même temps l'enfant perçoit que ses excréments apportent une satisfaction à sa mère en ce qu'ils sont le témoignage d'une bonne alimentation, d'une bonne santé et en même temps d'une bonne discipline. Une bonne mère est celle qui montre sa satisfaction et accepte la selle de l'enfant comme un cadeau offert pour son amour. Alors l'enfant accepte les règles imposées. Dans le cas contraire apparaissent des difficultés pour l'acquisition de la propreté.

On peut conditionner un enfant dès qu'il a 2 ou 3 semaines (le contact du pot étant un signal de l'élimination) mais cela ne met pas en cause sa volonté. De plus, cette gymnastique est pour lui angoissante car, sur le plan moteur, il en est incapable. On lui impose d'être propre (en échange de quoi il recevra amour et sécurité). Or il est dépourvu de l'équipement nécessaire.

3. Le stade phallique :

La maturation nerveuse découvre à l'enfant de nouveaux organes, les organes génitaux. Il les explore au même titre que ses pieds ou ses oreilles, mais en même temps il éprouve des émois érotiques. Mais il faut ici s'entendre : ce plaisir est très simple, ces tripotements ne sont pas une masturbation, on leur a

donné un non spécial : peiotillomanie. A cette période l'enfant n'y attache aucune signification génitale, de type adulte et il n'y a pas lieu pour les parents de s'en offusquer ou de s'en inquiéter : c'est une période normale d'investigation. C'est une phase naturelle, physiologique, sur laquelle va cependant jouer l'éducation ; on essaiera avant tout de détourner l'attention et les intérêts de l'enfant de cette région. Il s'agit à ce stade d'une masturbation primaire, la masturbation tertiaire à la puberté. C'est au cours de ce stade qu'apparaît la crise oedipienne.

4. La phase de latence :

A cette époque 5 - 7 ans, la poussée instinctuelle s'atténue. L'enfant se rend compte de la vanité des désirs enfantins et va accéder à certains renoncements de ses ambitions. La sexualité - au sens de plaisir hédonique - va s'exercer en sourdine ; la scolarité utilise dans la connaissance la plus grande part du dynamisme sous-jacent.

Niamey, le 28 Janvier 1991

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
CENTRE D'ETUDES LINGUISTIQUES ET HISTORIQUES PAR TRADITION ORALE
CELHTO/OUA - NIAMEY

SEMINAIRE UNESCO SUR LES TRADITIONS
RELATIVES AUX "ETAPES DE LA VIE"
(28-31 Janvier 1991)

Observations générales

par Mme Fatouma MARCEL

I. Grossesse et naissance

1. Chez la plupart des espèces vivantes, l'étape de la vie commence toujours par un produit de conception (la grossesse chez l'espèce humaine).

Selon la tradition, une grossesse est le produit d'un mélange de sang de la femme et de l'homme (fécondation) à la suite d'une rencontre (rapports sexuels) et le tout par la volonté de Dieu.

Le produit de conception subit une vie intra-utérine où l'évolution de l'enfant dans le ventre de sa mère commence par un caillot, devenant fœtus. Ce dernier donnera un bébé.

Toujours selon cette même tradition, l'accouchement survient environ 10 mois lunaires après la conception. Il intervient quand le bébé ouvre ses yeux dans le ventre de sa mère indiquant ainsi qu'il doit sortir normalement dans les heures qui suivent.

2. La venue de l'enfant, c'est la joie et le bonheur. Le couple n'est comblé que lorsque survient une naissance. Un couple sans enfant est prêt à tous les sacrifices pour en avoir un. Sur cet enfant reposent tous les espoirs des parents pour leurs vieux jours et la continuité de la famille.

Ainsi donc, avant même la naissance de l'enfant, les parents lui confèrent déjà des charges à assurer. Aussi faut-il former et préparer ce dernier à assumer ses responsabilités futures dans la société où il est appelé à vivre, donc l'éduquer.

3. La période extra-utérine ou période néotale dure jusqu'au 7^e jour. Une semaine après, le bébé a droit à un nom (le baptême lui donne ce nom) choisi par les parents parmi ceux indiqués par le calendrier musulman ou selon leurs préférences ;

on peut lui attribuer un surnom (jours calendaires : Sipti, ou lunaires Kimsi).

On dit dans la tradition qu'une femme enceinte est toujours près d'une tombe ou devant des trous ; le 1er trou est comblé le 7e jour, et le 2e sera fermé 40 jours après son accouchement.

4. Puis vient la période à laquelle le bébé ne se nourrit que du lait de sa mère. En pays Zarma on ajoute au lait maternel le jitti, décoction de plantes bouillies dans laquelle on met une motte de beurre de vache. L'emploi du jitti lave le ventre du bébé et lui solidifie les os, tandis que le beurre empêche le ballonnement ou la constipation.

La mère doit beaucoup manger pendant les 2 mois qui suivent l'accouchement afin de rattraper son poids perdu et même grossir pour montrer l'aisance de sa famille et avoir beaucoup de lait pour le bébé. On dit qu'une accouchée qui n'a guère grossi risque de rester longtemps avec ses lochies (sang de l'accouchement).

L'allaitement maternel est conseillé pour empêcher le retour des couches et les rapports sexuels sont interdits dans certaines familles ; l'accouchée doit rester chez ses parents, loin du mari, pour ne pas tomber enceinte dans l'année ou avant que l'enfant ne commence à marcher ; mais de nos jours, avec la contraception, les choses ont bien changé.

5. Jusqu'à l'âge d'un an, ou jusqu'à ce qu'il fasse ses premiers pas, l'enfant ne doit pas manger des aliments très solides (pâte de mil, boule et autres aliments destinés aux adultes). Donc le lait maternel et le jitti constituent la principale alimentation du bébé.

Le sevrage survient sans que l'enfant ait pu s'habituer à un autre aliment.

De ce fait, il est séparé de sa mère et confié à une proche parente (grand-mère ou tante) un matin (généralement un samedi matin).

L'enfant n'étant pas habitué à sa nouvelle nourrice et surtout à l'alimentation qu'on lui impose, oppose un refus à tout. Il se dénutrit et tombe malade sous le choc de la séparation avec sa mère. Néanmoins il finit par oublier le sein maternel et s'adapter à sa nouvelle situation.

II. Enfance

6. Autrefois l'éducation des enfants n'incombait pas seulement aux parents. C'était aussi l'affaire de toute la communauté. Il faut dire qu'autrefois les familles étaient plus unies les unes aux autres. L'éducation reçue par l'enfant était conforme à la volonté de la communauté tant du point de vue religieux que social.

Les enfants étaient tenus au respect des anciennes traditions (droits et devoirs, us et coutumes). Les reprimandes intervenaient au cas où l'enfant devie de la ligne de conduite tracée.

Les parents étaient maîtres de l'avenir de leurs enfants; ainsi, les mariages se décidaient au berceau. L'enseignement théorique et pratique visait une application à la vie pratique et préparait surtout l'enfant à la vie de la société.

III. L'initiation

Elle se faisait selon le sexe et par groupe d'âge. L'éducation de filles de même âge était confiée à une vieille femme de bonne moralité qui les préparait à leur futur rôle d'épouse et mère (voir pratique du gosi en pays Sonray).

Le bangudan (circoncision), est une institution d'éducation chez le garçon comme le gosi pour la fille chez les Sonray.

En effet dans ces camps où sont rassemblés les jeunes on vilipendait l'impoli, le menteur, le voleur, le méchant, etc tandis que la loyauté, l'honnêteté, la sagesse, la bravoure étaient vivement exaltées.

La culture de la chasteté était telle que garçons et filles faisaient de toute relation sexuelle un tabou jusqu'au mariage. C'est pourquoi les entrevues entre garçons et filles avaient lieu chez les parents de la fille, sous l'oeil vigilant de ceux-ci.

Quel scandale provoquerait une jeune mariée qui n'aurait pas préservé sa virginité ou une jeune fille qui serait tombée en grossesse avant mariage. Ainsi fonctionnait le système et chacun se sentait responsable.

IV. Le mariage

C'est l'union des êtres qui s'aiment pour fonder un foyer. Souvent il arrive que les parents voulant perpétuer leur amitié ou leurs liens de famille se proposent le mariage de leurs enfants.

Le moment venu, la déclaration est faite par le jeune homme à ses propres parents qui ont le devoir de faire des démarches auprès de la belle-famille.

Les frais du premier mariage sont assurés par les parents en général, puisqu'en milieu rural le jeune homme travaille dans le champ de son père ; c'est seulement après avoir fondé son foyer qu'il devient adulte, responsable, et reçoit en conséquence un lopin de terre pour subvenir à ses besoins familiaux ; à l'âge adulte le port du bonnet ou du turban est obligatoire dans certaines régions.

V. Le 3e âge

Vers la cinquantaine, c'est le regroupement des personnes âgées sous l'arbre à palabres ou à l'ombre des mosquées, devisant

de tout et de rien. C'est à eux que s'adressent les gens du village pour toutes leurs entreprises ; ayant acquis une expérience de la vie, ils sont prêts à leur prodiguer tous les conseils nécessaires. Ce sont ces sages du village qui président toutes les cérémonies : baptêmes, mariages, décès.

Niamey, le 28 Janvier 1991

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
CENTRE D'ETUDES LINGUISTIQUES ET HISTORIQUES PAR TRADITION ORALE
CELHTO/OUA - NIAMEY

SEMINAIRE UNESCO SUR LES TRADITIONS
RELATIVES AUX "ETAPES DE LA VIE"
(28-31 Janvier 1991)

Initiation à la vie sexuelle et fa-
miliale chez les Kanuri.

par Mme Roua MOUSTAPHA

Initiation à la vie sexuelle et familiale chez les Kanuri.

Chaque société définit ses institutions sociales et par là même l'éducation, l'initiation à la vie familiale et sociale qu'elle propose à ses enfants. L'éducation dispensée aux enfants est globale et intégrée.

Dans le cadre de cette rencontre, notre intervention se limite à l'examen des éléments d'éducation sexuelle chez les Kanuri. Pour cela nous allons d'abord définir l'éducation sexuelle, ensuite situer les Kanuri, examiner les éléments d'éducation sexuelle à travers l'éducation globale et enfin analyser la valeur éducative de ces éléments pour les jeunes d'aujourd'hui.

1. Définition de l'éducation sexuelle.

"L'objectif général de l'éducation sexuelle et familiale est de permettre aux individus de se situer en tant qu'être sexués entretenant des relations avec leurs semblables dans une société et une culture données".

L'action éducative comporte donc un double aspect. Elle doit d'abord apporter à l'individu des éléments d'information sur l'ensemble de la sexualité humaine, de la vie familiale et sociale : biologie, psychologie, sociologie.

Ensuite, elle doit aussi apporter des éléments de réflexion sur la vie sexuelle humaine avec ses différents impacts dans la communauté : les rôles de l'homme et de la femme, les valeurs et les traditions, les circonstances des rencontres amoureuses, l'éducation des enfants.

A la lumière de cette définition, on peut avancer que dans toute société existe une éducation sexuelle. Ce n'est pas

1. P. Lecorps : L'enfant en Afrique tropicale.

un enseignement systématique avec un corps de connaissances spécifiques érigé en discipline ; c'est une éducation latente, non manifeste qui s'exprime à travers l'éducation globale qui embrasse tous les aspects de la vie sociale.

2. Situation des Kanuri.

Habitants du Kanem-Bornou, leur aire culturelle est aujourd'hui partagée entre quatre états : Cameroun, Niger, Nigéria, Tchad.

Au Niger les Kanuri occupent la partie sud-est du pays comprenant le Damergou, le Koutous, le Damagaram et le Manga. Au nord, ils vivent dans le Kavar.

3. Les éléments d'éducation sexuelle chez les Kanuri.

Chez les Kanuri comme dans les sociétés voisines, le sexe est un élément tabou. Les allusions qui y sont faites dans les chants et les injures témoignent de son caractère tabou. Il est toujours nommé à mots couverts ou par métaphore.

L'éducation sexuelle, comme nous l'avons déjà souligné, est inséparable des autres aspects de l'éducation traditionnelle globale. La première éducation sexuelle, celle qui marque le plus profondément l'enfant Kanuri dans la construction de sa personnalité, est celle que la mère et l'environnement familial lui proposent. Elle est aussi donnée par les groupes d'âge, les parents à plaisanterie, les sociétés d'initiation. Elle est encadrée par l'ensemble social où elle se déroule.

3.1 Au sein de la famille.

L'éducation sexuelle commence dès les premiers jours de la vie de l'individu. Le septième jour de la naissance, le jour du baptême, c'est aussi le jour où l'enfant est examiné sous toutes ses coutures. Pour la fille le wanzama ou coiffeur,

vérifie si aucune "graine de coton" ne bouche l'entrée du sexe du bébé. Pour le garçon, on en fait de même pour contrôler s'il n'y a aucun bouton ou tache indésirable sous son prépuce. Le cas échéant une petite opération est nécessaire pour libérer les organes.

Les bains des bébés sont des véritables rites d'hygiène corporelle et sexuelle. Chaque fois que l'enfant fait un besoin il est correctement nettoyé. Ces règles d'hygiène sont rigoureusement observées tout au long de la vie de l'enfant. Dès sa petite enfance, les parents font prendre conscience à l'enfant de la différence des sexes. Ils recommandent des attitudes et comportements à chaque enfant selon son sexe. Les yeux de la petite fille sont orientés vers les poupées, les dinettes, en somme vers ses futures activités de future ménagère et mère de famille. Elle ne doit pas s'asseoir les jambes écartées, sinon l'air peut entrer dans son sexe et la rendre stérile. Elle ne doit pas enjamber le pilon ou la hâche, si elle le fait elle perdra sa virginité. Le pilon et la hâche sont associés dans la cosmogonie Kanuri au sexe de l'homme. Quand la petite fille avance en âge, elle aide sa mère dans les travaux ménagers et garde ses jeunes frères.

Les jeux du petit garçon sont orientés vers son rôle de futur père et chef de famille. Il aidera son père dans les gros travaux. La mère en allaitant le petit garçon doit recouvrir son sexe d'un pagne, parce que le lait peut suinter et toucher le sexe du garçon, auquel cas l'enfant devient impuissant de manière irréversible; le garçon doit toujours garder son sexe hors de portée du lait, car n'importe quel lait évoque la féminité et aussi l'impuissance masculine.

L'enfant est constamment surveillé ; chaque fois qu'il a un comportement autre que celui attendu par la société, il est puni sur place par le membre de la famille ou de la communauté qui a constaté l'écart de conduite.

On inculque aussi les valeurs sociales autres à l'enfant dans sa famille : la prudence, le respect des aînés, l'obligation pour la fille de rester vierge jusqu'au mariage dont le but avoué est la légitimation des rapports sexuels et la continuité de l'espèce humaine par la procréation.

L'éducation sexuelle qui commence au sein de la famille se poursuit jusqu'à l'âge adulte en passant par les groupes des jeunes, les classes d'âges et les cercles initiatiques.

3.2 Au sein des classes d'âge.

C'est le second lieu d'éducation des jeunes qui peuvent ainsi élargir leurs relations sociales en dépassant le cadre familial pour se situer dans la société globale. Les classes d'âge regroupent les jeunes du même âge et du même sexe. C'est au sein de ces classes d'âge que les jeunes Kanuri apprennent à mieux connaître leur corps. A l'occasion des bains au marigot ou lors des sorties en brousse à la recherche du bois mort pour la cuisine, les jeunes dévoilent leur corps, s'examinent, nomment les différentes parties des organes génitaux et leurs fonctions réelles ou imaginaires. Lors de ces séances d'observation, les questions les plus pertinentes sont posées et les mieux informés y apportent des éléments de réponse. Les questions restées sans réponses sont posées aux aînés de confiance parmi les cousins, les griots et les wanzama. Ces derniers sont les meilleurs informateurs des jeunes sur leurs différents rôles futurs de mari ou de femme, parce que les jeunes se comportent sans gêne devant eux. Les questions portent surtout sur la signification ou le pourquoi de certains interdits comportementaux. Par exemple pourquoi la jeune fille doit rester vierge ? A cela le "maître" répond que les rapports sexuels hors mariage sont haram interdits par la religion musulmane, et que tout celui qui enfreint ses règles ira en enfer, ou sera brûlé vif par la foudre lors des rapports. Une fille qui reste vierge jusqu'à son mariage permettra à soixante-dix (70) de ses parents d'accéder au paradis.

Pour appuyer ces dires, le pagne taché du sang du premier rapport des jeunes mariés est toujours exposé publiquement et une danse est organisée autour. Les cadeaux donnés par le mari à l'occasion de ce premier contact sexuel avec sa femme témoigne de sa satisfaction et de sa fierté. Les aînés saisissent ces occasions pour vanter à mots voilés les vertus de la virginité qui est un honneur pour la fille, son mari, sa famille et le village tout entier. Par contre les mariées trouvées non vierges la nuit des noces sont battues et répudiées dans la même nuit.

La peur des parents, du qu'en-dira-on, des sanctions divines préservait la jeunesse Kanuri de la dégradation des mœurs telle que vécue aujourd'hui.

Le bala, veillée dansante organisée lors des mariages est aussi une occasion de sensibiliser et d'informer les jeunes sur la sexualité. Au cours de cette veillée, les griots présentent, à coups de métaphores et d'allégories, la sexualité comme un fait social, vécu et qui sera vécu par tous. Tous les conseils pour une vie de couple réussie sont donnés : la patience, le respect du conjoint, comment remplir ses devoirs conjugaux, comment éveiller le désir de son partenaire, comment le satisfaire etc. En cas de problèmes quelle est la meilleure attitude à adopter etc. Ces conseils et anecdotes sont destinés aux jeunes mariés, mais ceux, non mariés, qui y assistent, écoutent et s'informent en attendant leur tour.

3.3 L'éducation sexuelle au cours des rites d'initiation.

L'éducation à la vie sexuelle et familiale pour les garçons se fait véritablement lors des rites d'initiation.

L'initiation est une école prenant en charge l'instruction et l'éducation des adolescents qui y sont soumis afin de faciliter leur entrée dans l'âge adulte.

Les jeunes garçons de même âge sont rassemblés dans un lieu donné dans une cabane à l'entrée ou au milieu du village. La circoncision intervient dès le premier jour. C'est une véritable école de courage ; crier pendant l'opération est un déshonneur qui poursuit le délinquant jusqu'à sa mort. Il importe de lutter contre ses nerfs, maîtriser sa sensibilité. Après la circoncision, intervient l'instruction pendant les deux semaines que dure la retraite des circoncis.

L'instruction porte sur la connaissance du corps humain, la préparation aux rôles de mari, l'étude de l'environnement, la sexualité humaine, l'organisation de la société. Ce sont les wanzama qui sont les instructeurs. Ils vivent avec les circoncis, soignent leurs blessures, les encadrent, les conseillent. Ils parlent de tout avec leurs jeunes élèves et répondent à toutes leurs questions : les rôles des organes génitaux, la signification de la circoncision, les circonstances des rapports amoureux.

Tels sont rapidement brossés quelques éléments d'éducation sexuelle observés à travers l'éducation traditionnelle Kanuri. Le tsarince et le gufi véritables écoles de maîtrise de soi, témoignent de l'existence d'une éducation sexuelle latente chez d'autres groupes du Niger.

4. Quelles valeurs éducatives ont ces pratiques traditionnelles pour les jeunes d'aujourd'hui.

La société traditionnelle était une société à structures communautaires où la vie des hommes se déroulait au rythme de la vie du groupe. Aujourd'hui les structures traditionnelles ont été démentelées par l'agression du colonialisme et la monétarisation des rapports humains. L'enfant est soustrait très jeune à l'influence de ses parents et du groupe. Ceux qui grandissent hors de leur milieu sont de plus en plus nombreux.

La circoncision se pratique aujourd'hui dès le plus jeune âge, l'initiation n'existe plus.

Avec de plus en plus de femmes travaillant hors du foyer, les nouvelles méthodes contraceptives qui permettent une maternité volontaire et une paternité responsable, et surtout l'agression des médias, il est difficile de préconiser l'éducation sexuelle traditionnelle pour les jeunes d'aujourd'hui.

Mais un problème réel persiste. Il faut pouvoir compenser les insuffisances éducatives des familles afin d'aider les jeunes à mieux appréhender l'univers sexuel.

Niamey, le 28 Janvier 1991

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
CENTRE D'ETUDES LINGUISTIQUES ET HISTORIQUES PAR TRADITION ORALE
CELHTO/OUA - NIAMEY

SEMINAIRE UNESCO SUR LES TRADITIONS
RELATIVES AUX "ETAPES DE LA VIE"
(28-31 Janvier 1991)

Mariage

par Mme Maïmouna CHEKARAO

Introduction

Avant de définir le mariage, voyons d'abord ce qu'est la famille chez nous en Afrique. Ce n'est pas comme en Europe où elle est constituée uniquement du père, de la mère et des enfants. En Afrique, la famille se définit par l'ensemble des personnes d'une même lignée, menant une vie commune sous l'autorité d'un chef. Ce dernier peut être le plus âgé, ou celui qui s'impose par sa sagesse et son autorité, ou celui que l'on juge apte à maintenir l'ordre et à administrer les biens de la famille.

I. Définition

1. Dans l'ancien temps, la terre était la principale source de revenus pour l'entretien de toute la famille. Cette terre constitue encore le bien familial par excellence que le Chef doit gérer en bon père de famille. Il supervise toutes les fêtes familiales et religieuses, parmi lesquelles le mariage est l'une des plus importantes. Le mariage c'est l'union d'un homme et d'une femme, légalisée par la religion et l'administration. C'est aussi un devoir lourd qui consiste à étendre ses responsabilités, à élargir son cœur et à accomplir sa mission dans la société.

Ici au Niger, le mariage est considéré comme le moyen nécessaire pour perpétuer la lignée, pour accroître la famille. C'est un événement qui intéresse non seulement l'homme et la femme qui s'unissent mais les deux familles qui contractent alliance. L'idéal de toute jeune personne devrait être de fonder un foyer où elle doit être utile à ceux qui l'entourent, à la société et plus tard à ses enfants. C'est aussi un moyen de s'aider, de se soutenir devant les difficultés de la vie et d'être entouré de considération et respect dans son existence.

Le mariage fait passer la femme de sa famille d'origine dans celle de son mari.

2. De nos jours, le mariage garde encore son caractère familial et religieux.

La déclaration et l'enregistrement du mariage n'est pas obligatoire au Niger. Mais elle est fortement recommandée surtout pour les prestations familiales des travailleurs salariés. La coutume n'a pas fixé un âge à partir duquel on peut considérer une personne comme pubère. Chez nous, les jeunes gens se marient souvent avant l'âge de 21 ans. En campagne, dès l'âge de 17 ou 18 ans le jeune homme peut contracter mariage avec une jeune fille de 10 ou 12 ans. Ni le garçon, ni la fille n'ont de choix, leurs parents imposent leur volonté.

Avec les transformations sociales, les jeunes se choisissent désormais avant de contracter mariage. Mais on rencontre encore quelques rares cas de mariage forcé ; les parents du garçon ou ceux de la fille, ou les deux à la fois obligent leurs enfants à épouser une fille ou un garçon qu'ils n'ont pas choisis. Les tiraillements et difficultés qui naissent de cette situation augmentent dans le jeune ménage jusqu'au divorce.

II. Dot et cérémonies

3. La dot est considérée d'après la coutume comme une des conditions essentielles du mariage.

A l'origine, elle était calculée en têtes de bétail, un taureau ou une génisse, un cheval ou un chameau. Le nombre de têtes varie selon l'importance sociale de la famille.

De nos jours, la dot continue de monter. Officiellement, elle est arrêtée à 50.000 francs CFA pour la jeune fille, à 35.000 francs CFA pour la jeune divorcée sans enfants et à 15.000 francs CFA pour la femme divorcée avec enfants. Dans la pratique, cette dot varie entre 50.000 et 200.000 francs CFA voire 500.000 francs CFA pour les jeunes filles.

4. Les cérémonies varient selon les ethnies. Elles sont nombreuses et durent au moins 7 jours.

Chez les Hausa, les cérémonies sont surtout caractérisées par la semaine du "henné". Les jeunes mariés, et surtout la fille doit teindre au henné ses pieds et ses mains durant les sept jours de cérémonies.

La célébration du mariage a lieu dans la maison des parents de la fille, en présence des témoins officiels. L'Iman ou le marabout célèbre le mariage, en récitant des versets du Coran. Ensuite il annonce le montant de la dot ; le mariage est attaché entre le garçon et la fille.

Danses, chants et tam-tams animent les cérémonies. La jeune mariée est conduite chez son mari par toute une foule de femmes et de jeunes filles.

III. Heurs et malheurs dans le mariage

5. Le bonheur s'installe dans un foyer à condition que le couple s'entende sur certains principes qui dirigeront leur vie, leurs occupations, les dépenses de leur ménage et surtout les méthodes selon lesquelles ils éduqueront leurs enfants. L'amour n'apporte jamais de solutions toutes faites, mais on essaie de le cultiver. Des défauts peuvent toujours exister au sein d'un ménage mais à force de dialogue et de recherche de terrain d'entente on peut les résoudre sans aucune intervention de l'extérieur.

6. La première fissure apparaît en général lorsque l'homme commence à se montrer moins aimable qu'au départ et que la mauvaise volonté, le manque de confiance et l'infidélité s'installent. Donc il est très important qu'une jeune fille, avant le mariage, cherche à savoir ce qui intéresse l'homme en elle : la beauté, le caractère, la fortune, le rang social des

parents ou tout simplement l'amour. Il est important que la fille ait atteint l'âge de la maturité c'est-à-dire le moment où elle est consciente d'être responsable de ses actes sans aucun regret.

IV. Exemple: le mariage zarma

7. Chez les Zarma, un jeune homme digne de l'amour de ses parents ne doit pas se marier avec n'importe quelle jeune fille. D'abord le choix de la fille est fait par les parents du garçon. Dans ce cas le rang social et le caractère des parents de la fille ou du garçon sont très importants.

Il faut prendre comme époux ou épouse, le fils ou la fille né de parents nobles, ayant bon caractère et jouissant d'une grande fierté. Généralement les castés se marient entre eux.

Alors les parents du garçon envoient demander la main de la fille. Quelques jours après, les soeurs et les cousins du garçon vont apporter la dot que varie selon la situation sociale de la famille. En plus de la dot, il faut donner 10.000 francs, pour avoir pénétré dans la maison de la fille, ce que l'on appelle ce-dan-windi, et une somme de 5.000 francs pour la femme annonçant le mariage.

8. Puis il faut préparer la valise de la jeune mariée, en attendant la célébration du mariage. Cette valise doit contenir pagnes, tissus, foulards, chaussures, parfums, toutes sortes de produits de beauté dont la qualité et la quantité varient selon les familles. Car une famille riche peut faire jusqu'à 5 valises bien remplies d'effets. Pour fixer la date du mariage, les deux familles se consultent ; elles arrêtent une date qui leur convient. Chez les Zarma, la tradition veut que le mariage soit célébré un jeudi soir ou un dimanche soir, alors que généralement les Hausa célèbrent leur mariage le vendredi matin ou l'après midi.

La veille de la célébration, les soeurs et les cousins amènent la ou les valises avec une certaine somme pour la confection des habits.

9. Puis vient le jour du mariage ; les deux familles sont prêtes pour affronter toutes les dépenses. Elles invitent les griots qui chantent et tapent le tam-tam.

Dans la famille de la fille, les cérémonies sont plus nombreuses. Toute la journée, les griots chantent les louanges de la famille; les femmes et les jeunes filles dansent.

La célébration du mariage a lieu dans la famille de la jeune fille. Hommes et femmes, parents et amis sont invités à cette circonstance au cours de laquelle les parents du garçon apportent l'argent du mariage et la cola. Les marabouts viennent nombreux pour célébrer le mariage car ils sont payés pour la prestation.

L'un d'eux récite les versets du Coran et annonce le montant de la dot. Le mariage est attaché entre les époux, tout le monde dit "Amen" et leur souhaite bon ménage.

On distribue la cola à toute l'assistance. Les crieurs annoncent que le mariage est attaché, les tam-tams résonnent.

10. C'est au cours de cette nuit qu'il faut conduire la jeune mariée à son domicile conjugal. Enveloppée d'une couverture suuban, elle est accompagnée par un groupe de femmes et de jeunes filles. La meilleure amie lui sert de dame de compagnie durant toute la semaine. Le lendemain matin pour prouver la virginité de la fille, on présente le pagne blanc traditionnel tacheté, qu'elle avait porté à cette occasion. Le mari manifeste sa satisfaction en donnant des cadeaux (bijoux en or ou en argent, montres, taureau, génisse ou bœuf, une certaine somme d'argent).

Les parents, surtout sa mère, en tire une véritable fierté et lui offre aussi des cadeaux. Elle communique la nouvelle de la virginité de sa fille aux parents et voisins qui, toute la journée, chantent et dansent de joie. Le soir la mariée retourne au domicile conjugal. A l'époque, les mariés restaient cachés pendant 7 jours à leur domicile. De nos jours, avec les transformations sociales et surtout pour diminuer les dépenses, les jours sont ramenés à 3.

Le matin du 7^{ème} ou 3^{ème} jour, la mariée retourne chez ses parents pour la séance de coiffure.

Toute la journée est consacrée à ses tresses et à sa parure. Il faut inviter sa tresseuse habituelle, à cette occasion. C'est elle qui mérite cette journée de tresses où les soeurs et les cousines du garçon viennent la combler de cadeaux.

La mariée vêtue de ses plus beaux habits, parée de ses plus beaux bijoux, retourne le soir à son domicile conjugal. Il revient à son père d'acheter tous les meubles (lits, armoires, tables et chaises). Quant à sa mère, elle fournit couvertures, draps et ustensiles de cuisine.

11. Le garçon et sa famille doivent bénéficier de cadeaux offerts par la famille de la mariée.

Cadeaux du garçon : une ou des couvertures, des vêtements, des sacs de mil, riz, maïs et des condiments.

Cadeaux de l'ami du garçon : une couverture et un boubou.

Cadeaux du père du garçon : une couverture et un boubou.

Cadeaux de la mère du garçon : une couverture et de la vaisselle.

Cadeaux des soeurs et cousines : des couvertures, de la vaisselle, des sacs de mil et riz.

V. Evolution

Avec les transformations de la société, les désirs

d'imitation, le mariage devient de plus en plus coûteux, en ville et en campagne. Certaines coutumes ont disparu, d'autres ont été modifiées.

Le Gouvernement et l'Association des Femmes du Niger luttent pour réduire les dépenses lors des mariages et cela pour des raisons qui sont :

- la situation économique difficile que connaît le pays depuis quelques années ;
- le pourcentage de femmes beaucoup plus élevé que celui des hommes ;
- les nombreux divorces et répudiations enregistrés chaque année.

Conclusion

13. Nous devons savoir qu'un mariage n'est parfait que si la maturité, le sentiment, la compréhension, le respect l'un de l'autre, la fidélité, la discussion, l'union et l'entente ont une place très importante dans le foyer.

Si l'union entre deux personnes s'appuie sur tous ces points, le bonheur sera profond et durable au sein du ménage.

Niamey, le 28 Janvier 1991

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
CENTRE D'ETUDES LINGUISTIQUES ET HISTORIQUES PAR TRADITION ORALE
CELHTO/OUA - NIAMEY

SEMINAIRE UNESCO SUR LES TRADITIONS
RELATIVES AUX "ETAPES DE LA VIE"
(28-31 Janvier 1991)

Traditions relatives aux étapes de
la vie et éducation des jeunes
d'aujourd'hui

Idrissa DIAWARA
Mme. Fatimata MOUNKAÏLA
Université de Niamey.

Introduction

Un séminaire s'est tenu du 28 au 31 Janvier 1991 à Niamey, sous l'égide du Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale de l'Organisation de l'Unité Africaine (CELHTO/OUA). Ce séminaire avait pour thème de réflexion : Les "étapes de la vie" (grossesse et naissance ; enfance et adolescence ; l'initiation ; l'âge adulte ; le troisième âge et la mort). Les documents élaborés par les participants et les contributions de ceux-ci au séminaire ont permis de retenir ce qui suit :

Thème N°.1 Grossesse et Naissance

I. Grossesse

1. Représentation

Il ressort des conceptions exposées par les participants au séminaire que la grossesse est perçue différemment selon les régions :

- tantôt la femme n'est qu'un receptacle, servant à recevoir le produit humain qui évoluera en son sein ;
- tantôt, la grossesse est le mélange du sang de la mère et du sperme du père sous forme d'un caillot qui évolue pour se transformer en bébé (influence islamique) ;
- tantôt enfin elle est perçue comme un oeuf (représentation symbolique).

En tout état de cause, la grossesse désirée est soit une bénédiction de Dieu, soit une incarnation des esprits des ancêtres ; elle est du domaine du surnaturel.

2. Objet de mystère et de négation

Même quand elle est attendue, la première grossesse est encore très largement entourée de mystère et les attitudes de la femme enceinte aussi bien que de l'entourage immédiat sont faites

de négation ; aussi se pose-t-il le problème du bon déroulement de la grossesse. Cependant le premier vœu, et le plus souvent répété après la célébration du mariage, est bien la venue d'un enfant consolidateur de la cellule familiale.

a) Attitude de la future mère

La jeune femme porteuse d'une première grossesse use traditionnellement de tous les moyens pour en cacher les signes : elle surmonte les fatigues, maîtrise les malaises etc ; le contraire entraîne des quolibets. Cette attitude retarde et même empêche les consultations prénatales. Ainsi des fibromes qui auraient pu être traités dans les formations médicales sont assimilés à des grossesses hibernantes. Les jeunes femmes porteuses de fibromes sont convaincues de porter un "foetus endormi". La tentative de réactivation du foetus endormi entraîne d'énormes dépenses physiques et financières. Si la femme porteuse d'un foetus endormi divorçait et qu'elle se remariait, le premier enfant issu de ce second mariage est considéré comme enfant légitime du premier mari (cas de la société Kanuri). La femme enceinte est objet de nombreux interdits alimentaires, il lui est notamment interdit de consommer des aliments contenant du sucre, considérés comme étant à l'origine des accouchements difficiles.

b) Sympathie agissante de l'entourage

De façon discrète, le mari soutient, par des cadeaux, sa femme enceinte : elle est objet de gâteries alimentaires ; il lui offre des bijoux, des vêtements etc.

La matrone du village et les femmes âgées de la famille toujours attentives à identifier une nouvelle grossesse, en particulier la première grossesse que tout le monde attend, interviennent pour prodiguer de façon d'abord indirecte puis sans détour, leurs conseils : elles indiquent les attitudes et comportements

appropriés que doit avoir une femme enceinte ; on n'oublie pas de prévoir pour la future mère une préparation culinaire spéciale. La croyance populaire pense que les mets qui ont excité l'appétit non satisfait d'une femme enceinte impriment leurs marques sous formes de tâches sur la peau du futur bébé. Aussi, les membres de la famille élargie, les proches voisins participent-ils volontiers à la diversification de l'alimentation de la future mère.

c) Congé du septième mois

En milieu Zarma-Songhay, la jeune femme porteuse d'une première grossesse retourne dans sa famille à partir du septième mois pour les préparatifs de l'accouchement. Les avantages en sont nombreux pour elle qui peut ainsi se reposer et bénéficier de la sollicitude maternelle et de celle de la parentèle. Une femme mariée qui est stérile, ou qui n'a pas d'enfants vivants, est rarement intégrée dans son foyer conjugal. Naguère, jusqu'à son premier accouchement, la jeune mariée ne possédait en propre aucun ustensile de cuisine. Elle préparait les repas en se servant des ustensiles de sa belle-mère, en veillant à ne rien détériorer. Avec la modernité, et surtout le mode de vie dans les villes, les jeunes mariés ne voient plus la nécessité d'envoyer leur épouse accoucher dans leur famille initiale. Dans les villes, le couple vit dans une relative autonomie vis-à-vis de la famille du garçon à cause de l'absence le plus souvent de la règle de virilocalité. En plus, ce retour de la future mère dans sa famille est assorti de nombreuses obligations (achats de vivres, dons en espèce etc) que le mari citadin est souvent seul à supporter.

d) Interdiction morale d'un remariage

La bienséance interdit au mari de prendre une seconde épouse durant la grossesse de sa femme. S'il transgressait cette règle et que l'enfant venait à naître, le nouveau-né sera, en milieu Zarma-Songhay, dénommé tondi (pierre) pour signifier que

malgré la dure épreuve affective imposée à l'épouse, l'enfant a pu naître sain et sauf.

II. Naissance

1. Représentation

Au moment de la délivrance, la femme doit surmonter les affres de la douleur : elle ne doit ni gémir ni pleurer ; dans le cas contraire elle devient pendant longtemps la risée du village. L'accouchement est effectué sous la surveillance d'une parente aidée par la matrone du village. Un abri est aménagé pour accueillir la jeune mère et le nourrisson et pour les protéger du regard et de l'indiscrétion des autres. Ce rite de marge dure pendant quarante jours. C'est dans cet abri que, nuit-et-jour, la jeune maman et son nourrisson reçoivent les soins et l'alimentation appropriée ; en particulier, la jeune maman aura pendant la quarantaine des bains spéciaux, des fumigations et une alimentation de qualité lui permettant d'avoir des formes plantureuses. Après l'accouchement et avant l'imposition du nom, la jeune mère est considérée comme très vulnérable au mauvais oeil, de ce fait elle est soustraite aux regards extérieurs ; pendant cette période le nourrisson est donné à voir à tous les membres de la famille, aux amis et alliés qui se doivent d'aller présenter leurs vœux, leur aide et leurs cadeaux. Ce devoir de participation collective à l'événement offre l'occasion de se rencontrer, de se réunir pour renforcer les liens de parenté et de bon voisinage, pour régler certains différends. Il faut en effet que le ressentiment soit très grand pour qu'un membre de la famille élargie s'abstienne de venir présenter ses félicitations à la jeune mère qui vient de subir la dure épreuve d'accouchement qui aurait pu être fatale pour sa vie, celle du nourrisson, ou pour les deux. D'ailleurs ce dernier créerait, en ayant un tel comportement, une inimitié perpétuelle. Un risque qu'on ne prend pas sans de bonnes raisons, sous peine d'encourir la réprobation générale. La naissance, tout comme la mort, est l'événement que choisit la collectivité pour réduire les tensions et conflits et pour renforcer la solidarité du groupe.

2. Soins à la mère et au nourrisson

a) Préparation de l'abri

Un abri est aménagé spécialement pour la future mère et son nourrisson, longtemps avant l'accouchement ; le sol de l'abri est damé souvent avec l'aide des voisines, lesquelles participent également à amener du sable fin et propre qu'elles extraient dans de profondes galeries. Ce sable est répandu à terre, pour recevoir l'enfant et ensuite pour effacer les traces de l'accouchement, restituant à la case sa propreté initiale ; c'est là qu'aura lieu la cérémonie d'imposition de nom le septième jour après l'accouchement.

b) Soins du nouveau-né et de la mère

La naissance n'est annoncée que lorsque le placenta considéré comme un compagnon est expulsé, le cordon ombilical tranché, la toilette du nouveau-né et celle de la mère achevées, les traces de l'accouchement effacées. Un cadeau spécial dénommé en milieu Zarma-Songhay fatta ka ne a hay (va annoncer la naissance) est réservé à la personne chargée de crier l'événement.

- Lamelle de tige de mil

Pour couper le cordon ombilical, une lamelle de tige de mil est préférée à tout instrument métallique dont l'état de stérilisation ne peut être qu'approximatif dans les conditions d'hygiène qui sont celles du village traditionnel.

- Eau de boisson bouillie et bains chauds

L'eau de boisson de la femme qui vient d'accoucher est toujours bouillie, bue tiède voire chaude. La femme qui vient d'accoucher est parallèlement soumise à des bains et massages chauds ; ces pratiques associées à divers astringents sont supposées avoir des vertus cicatrisantes.

Thème N° 2 Enfance - Adolescence - Initiation

Le séminaire n'a pas jugé utile de séparer ces trois sous-thèmes parce qu'ils lui ont paru intimement liés. L'initiation est certes un processus qui concerne toutes les étapes de la vie, mais c'est surtout sur l'enfance et l'adolescence que ses effets sont les plus déterminants.

III. Enfance

1. Alimentation

L'alimentation du bébé est essentiellement à base de lait maternel complété par des décoctions de plantes. Dès la naissance s'instaure une relation symbiotique entre la mère et le nourrisson renforcée par l'allaitement à la demande, le portage au dos, la contiguïté dans le sommeil etc. En ville, l'utilisation du biberon supplée souvent l'allaitement au sein ; or, dans la plupart des cas le biberon est laissé de façon ininterrompue à l'enfant, les conditions d'hygiène ne sont pas respectées. Lorsque le lait de la mère devient insuffisant en qualité et en quantité, deux solutions apparaissent :

- Celle qui considère qu'on peut valablement continuer à nourrir un enfant au sein jusqu'à l'âge de vingt trois ou vingt quatre mois, selon qu'il s'agisse d'un garçon ou d'une fille.

- Celle qui considère qu'un biberon impersonnel et sans chaleur peut s'y substituer.

Lorsqu'il s'agit de faire passer l'enfant au régime alimentaire solide, soit parce que la limite d'âge (vingt trois mois pour le garçon, vingt quatre mois pour la fille) l'impose, soit parce qu'une grossesse précoce de la mère l'impose, on sèvre brusquement l'enfant. La rupture est souvent brutale, la mère interdisant du jour au lendemain son lait considéré comme nocif à la santé de l'enfant ; dans certains cas, l'enfant est éloigné du domicile paternel et confié à une tierce personne. Cette rupture entraîne un choc

psychologique qui provoque un trouble de développement pouvant entraîner la mort de l'enfant.

2. Education

a) Propreté

Une fois effectuée la maturation des muscles sphinctériens, la mère apprend à l'enfant à être propre ; la mère attentive et diligente apprendra à l'enfant à ne faire ses selles qu'en position assise en respectant la notion de lieu et de temps. Elle attrape à bouts de bras l'enfant et l'installe face à elle, sur ses pieds qu'elle aura réunis en guise de pot. Ce tête à tête, qui évite tout contact avec les objets sales, devient un moment privilégié d'échange dans la relation mère-enfant. La qualité de cet échange qui est le premier prototype de communication sociale fait que l'enfant bien éduqué ne fera pas ses selles n'importe où et n'importe quand. Le pot de plastique en vente sur tous les marchés africains est certes adapté aux conditions actuelles de vie, en particulier dans les villes, mais son utilisation rompt la relation d'intimité où l'enfant éprouve la tendresse et la sympathie de sa mère, surtout lorsque cette dernière l'y installe pour vaquer à d'autres occupations.

b) Attitudes sociales

L'éducation de l'enfant en milieu traditionnel est assurée à la fois par les parents géniteurs, les membres de la famille élargie et les voisins. La multiplicité des substituts du père a fait croire à beaucoup de chercheurs que le conflit oedipien identifié dans le cadre de la famille nucléaire ne pouvait exister dans la famille traditionnelle africaine. Pourtant, à y voir de près, certains comportements imposés à la mère par la tradition tendent à faire croire le contraire. Ainsi le lait de la mère atterrissant même accidentalement sur le sexe de son petit

garçon sera, pense-t-on, pour celui-ci cause d'impuissance sexuelle plus tard. L'urine du petit garçon s'infiltrant jusqu'au sexe de sa mère provoquerait chez elle un amour passionné pour son fils. Une explication équivalente se trouve dans la relation père/fille.

c) Apprentissage d'un métier

Le métier est enseigné par le parent de même sexe et par des maîtres artisans spécialement quand il s'agira d'activités techniques spécifiques. La fille apprend son rôle de ménagère auprès de sa mère ; le garçon son métier de cultivateur et/ou d'éleveur avec son père. L'ensemble de ces apprentissages dont la durée couvre les périodes de l'enfance et de l'adolescence est ponctué de rites d'initiation.

IV. Initiation

L'initiation comporte de nombreuses phases échelonnées le long des différentes étapes de la vie. L'évolution moderne et l'islamisation des sociétés nigériennes ont fait disparaître nombre de ces rites. Il en subsiste néanmoins quelques-uns, à savoir:

Circoncision

Elle était pratiquée à l'adolescence, voire à la sortie de l'adolescence et marquait l'entrée du garçon dans le monde des hommes. Le rituel de circoncision avait pour fondements :

- maîtrise de la douleur physique que le garçon devait surmonter sans faiblesse lors de l'enlèvement du prépuce sans anesthésie au milieu de ses camarades de la même classe d'âge candidats à la circoncision ;

- regroupement dans un enclos, à l'écart du village, des adolescents circoncis qui y mènent une vie communautaire régie par des règles strictes sous la surveillance de sévères instructeurs. Cette vie communautaire crée entre les adolescents circoncis un

- 9 -

devoir de soutien, de solidarité, un esprit de discrétion. Un véritable pacte lie les jeunes gens circoncis ensemble ;

- acquisition des moyens d'une autonomie individuelle de survie en milieu naturel avec des épreuves comme la chasse de petits gibiers, le vol ou la prise de force des produits alimentaires auprès des villageois. Il faut se montrer capable d'assurer sa subsistance et celle d'une future famille.

Excision

Elle n'est pas pratiquée à grande échelle, elle semble en voie de disparition à l'exception de certains groupes restreints (Kurte, Gurmance, quelques Fulbe etc).

La pratique de la circoncision et celle de l'excision dérivent de la représentation androgyne de l'être humain que se faisaient les peuples anciens ; ainsi chez le garçon, le prépuce serait la marque de la féminité : sa coupure restitue au garçon sa pleine masculinité ; chez la fille, le clitoris, de part sa position et sa propriété d'être érectile, serait la marque de la masculinité ; la clitoridectomie instaure la fille dans sa féminité. La circoncision se pratiquait autrefois à la puberté ; aujourd'hui, dans les villages en grande partie sous l'influence islamique cet âge est ramené à sept ans créant ainsi un décalage entre puberté physiologique et puberté sociale. Dans les villes, c'est dès la période de première enfance que se pratique la circoncision.

Gufi, tsarance

Le gufi et le tsarance sont, en pays hausa, des pratiques instituées dans le cadre de l'éducation sexuelle. Au sortir du camp des circoncis, le garçon est devenu un homme ; il peut dès lors avoir des relations avec la gent féminine. Aussi gufi et tsarance autorisaient le garçon à passer la nuit sur la même natte avec la fille qu'il s'est choisie comme amie, sans qu'il y

ait de relations sexuelles. Il s'agit d'apprendre à maîtriser, à contrôler, à éduquer son instinct sexuel. Il semble que presque tous les groupes ethniques du Niger aient institué cette pratique qui permettait de vérifier si garçons et filles avaient intégré l'éducation sexuelle reçue.

Virginité et grossesse illégitime

La veille et le jour même du mariage, des instructeurs professionnels donnent au jeune couple les dernières informations sur le comportement sexuel en général. En milieu Kanuri c'est une véritable représentation théâtrale qui est organisée pour l'information du nouveau couple ; cette animation publique est menée par les madu manama (maître de la parole), maîtres dans l'art de traiter oralement les questions relatives à la sexualité.

En toile de fond de toute cette éducation, il faut garder à l'esprit, la nécessité absolue pour la fille d'arriver vierge au domicile conjugal. Une grossesse illégitime est tout simplement un scandale intolérable.

La fille qui en est victime devient la honte de la famille. Quant à l'enfant qu'elle mettra au monde, il sera considéré comme porte-malheur. Autrefois la fille mère pour échapper à l'opprobre était obligée de quitter le village et de s'exiler. Aujourd'hui avec l'évolution des mœurs, et l'éclatement des familles, les anciennes barrières cèdent les unes après les autres, et laissent apparaître une société non préparée face à l'ampleur du phénomène des grossesses illégitimes non désirées. Les filles scolarisées apparaissent, dans ce contexte, particulièrement vulnérables. L'école moderne officiant dans une langue étrangère sur des savoirs peu intégrés par la société, place ces jeunes filles dans une situation conflictuelle. Cette école transmet des savoirs, elle n'éduque pas les jeunes pour leur intégration dans leur propre société. Elle les prépare pour une société fictive qui n'existe qu'en théorie. La scolarité est considérée comme longue, et la fille qui va à l'école est a priori

condamnée à devenir une "vieille fille". Mais il s'agit d'une "vieille fille" qui semble avoir échappé à la réglementation traditionnelle sans avoir trouvé de certitudes compensatrices dans le monde où elle évolue. Son adolescence à elle traverse plus de turbulences que celle des autres filles de son âge non scolarisées et qui ne sont pas non plus épargnées par les mutations sociales et les attrait de la vie moderne.

Thème N° 3 Mariage et âge adulte

V. Mariage

1. Outil d'intégration sociale

Dans le cadre de la société traditionnelle, le mariage est nécessaire et obligatoire, le célibat, quelle qu'en soit la raison, n'est pas toléré. Cette intolérance frappe encore plus sévèrement le célibat de la femme. Des préjugés négatifs sont véhiculés encore aujourd'hui à propos des femmes célibataires perçues sous le signe de l'étrangeté. Ce n'est qu'une fois mariée que la femme nigérienne accède au statut de personne et le mariage est justement le rite par lequel elle doit passer pour son intégration sociale. Dans la plupart des cas, le choix du conjoint est effectué par le père de famille souvent après consultation de la mère. Le mariage en effet est d'abord un contrat entre deux familles, voire deux clans avec des objectifs globaux à moyen et long termes. Cette prérogative des parents est d'autant plus facile à mettre en application que les jeunes gens restaient longtemps sous la dépendance économique du chef de famille qui était parfois chef de clan. Cette organisation est très souvent ébranlée par les exigences des modes de vie qui permettent aux jeunes d'acquérir une certaine autonomie dès qu'ils ont trouvé un travail rémunérateur. Les mariages étaient presque toujours des mariages arrangés, ce qui n'en faisait pas automatiquement des mariages voués à l'échec. Ils reposaient davantage sur des critères objectifs, critères qui faisaient qu'ils résistaient assez bien aux conflits du couple.

2. Divorce

A proprement parler il s'agit dans la plupart des cas de rupture des liens de mariage et non de divorce. Cette rupture s'avère apparemment facile dans la mesure où le mari a le droit de répudier son épouse. Dans la pratique cette rupture est d'autant plus difficile que le mariage est une affaire qui concerne le groupe familial. Dans le cas d'unions endogamiques, le divorce est source de dissensions et quelquefois de douloureuses déchirures familiales mises presque toujours au passif de l'épouse. La pression sociale est telle que l'épouse n'a quasiment pas de raisons de demander le divorce et divers devoirs conjugaux sont là pour l'obliger à partager toujours et plus longtemps les misères du conjoint sans espoir de réciprocité. Une femme malade est très souvent répudiée ou renvoyée pour soins dans sa famille d'origine.

3. Droits et devoirs

Le mariage impose le respect mutuel entre les époux ; le mari doit subvenir aux besoins essentiels de son épouse, laquelle lui doit en retour obéissance et fidélité. Mais mari et femme ne constituent que deux éléments dans un ensemble plus vaste ; ainsi, à l'égard de l'ensemble des ascendants des deux familles, le jeune couple a des obligations et des devoirs. Une des conséquences de cette situation est l'exploitation de la conjointe par sa belle-mère qui y parvient avec d'autant plus de facilité que la honte et le respect de la hiérarchie d'âge annihilent toute velléité de révolte. Mais au fur et à mesure que la cellule familiale s'agrandit le couple acquiert progressivement une certaine autonomie. Le mariage constitue un rite d'intégration et de reconnaissance sociale à partir duquel l'individu devient une entité comptable qu'on informe, qu'on consulte à propos des événements importants de la famille, et qui est invitée à participer de manière active aux manifestations socio-culturelles de la cité.

4. Typologie du mariage

Au Niger on distingue trois types de mariage :

- le mariage classique qui se célèbre à la suite des tractations et des échanges entre les familles des deux futurs conjoints;

- le mariage par don : il permet à un père d'offrir sa fille en mariage à un parti qu'il dispense de la dot, de toutes les dépenses occasionnées par la cérémonie et de l'équipement du nouveau foyer ;

- le mariage par rapt : il est encore en vigueur dans les sociétés nomades.

5. Reclusion des femmes

Sous sa forme pure kuble ou assouplie (tsari), la réclusion des femmes est une pratique qui a surtout lieu dans les aires culturelles hausa et kanuri; on commence à l'observer chez quelques marabouts Zarma-Songhay. Sa stricte application semble plus difficile en milieu Zarma-Songhay où les femmes ont acquis une longue tradition de relative autonomie, et sont moins soumises aux contraintes des règles islamiques. C'est d'ailleurs dans cette aire culturelle, dans le sous-groupe wogo, que se pratique le matalmala, sorte d'échange de partenaires qu'autorise la communauté pendant une période précise; la règle impose pendant ces quelques jours de licence non seulement de libérer son épouse mais de ne point poursuivre de jalousie le partenaire d'occasion de cette dernière. Il est apparu qu'il existe dans le pays hausa des villages entiers où se pratique la réclusion. Pas une femme, pas une adolescente n'a le droit de sortir pour aller faire le marché. Les femmes ne se communiquent que par les battements des ustensiles, elles sont totalement coupées du reste du monde. Les filles ne peuvent ni fréquenter l'école ni même suivre le moindre cours d'alphabétisation fonctionnelle. Elles n'ont des échos du monde extérieur que ce que leur mari sélectionne pour elles. Quel est l'avenir des jeunes filles soumises à une telle réclusion ?

VI. Age adulte

Si le mariage fait de l'individu une entité en partie autonome, il est loin de lui conférer l'indépendance. On peut être père, et même grand-père et demeurer sous la tutelle morale, voire économique du chef de famille élargie, exerçant le rôle de patriarche. Néanmoins si le mariage n'affranchit pas, il signifie bien l'entrée dans le début d'âge adulte, entrée que marquaient sans doute d'autres rites initiatiques aujourd'hui disparus.

Thème N°. 4 Troisième âge et mort

I. Troisième âge

A quel moment entre-t-on dans le troisième âge ? La réponse à la question paraît d'autant plus malaisée que nombre de paramètres interviennent pour embrouiller la ligne de démarcation. Néanmoins pour cerner cette étape de la vie, les participants ont adopté plusieurs définitions qui se complètent, ainsi :

- le troisième âge correspond à la période de non activité compensée par l'assistance individuelle et collective du milieu familial ;

- le troisième âge est celui où l'individu a accumulé suffisamment d'expérience de la vie pour servir de référence aux plus jeunes ;

- le troisième âge est celui de la sagesse, de l'absence des envies, de l'expectative etc.

Si les préoccupations qui doivent dominer le troisième âge sont connues, par contre il est particulièrement difficile de périodiser son point de départ. Le statut d'homme de troisième âge n'a pas que des avantages. Le bénéfice du troisième âge repose sur le droit d'aïnesse et des privilèges qui l'accompagnent ; cet âge impose cependant des devoirs de "bonne tenue" qui frisent la mortification.

Pour la femme, les obligations semblent encore plus sévères ; et sa vieillesse à elle dont l'âge adulte prend fin avec la ménopause apparaît être toujours précoce. La ménopause marque pour la femme une rupture radicale dans sa vie sexuelle : elle est en effet exclue de tout commerce sexuel avec son partenaire qui la considère comme vieille. La même attitude sociale n'est pas observée chez le vieil homme qui continue de mener une vie sexuelle normale. La pression sociale est telle que la femme ménopausée ne peut que se soumettre à cette mise à l'écart alors que certains vieillards n'hésiteront pas à se remarier à de jeunes femmes fécondes qui leur donneront une progéniture condamnée à être à la charge de leurs fils aînés.

VII. La mort

Rarement perçue comme normale, la mort est le plus souvent considérée comme étant le résultat d'une mauvaise rencontre, d'un mauvais sort jeté et aussi comme une fatalité. Pour les populations musulmanes, c'est Dieu qui prête le souffle aux hommes et qui rappelle à lui ses créatures. Dans la représentation négro-africaine, la mort est un passage à une autre vie avec des épreuves multiples pour parvenir à l'état d'ancêtre qui veille sur l'environnement. Les religions révélées (Islam, Christianisme) ont donné aux représentations négro-africaines un complément bien organisé : l'au-delà.

a) Les cérémonies mortuaires

Elles se déroulent le jour du décès. Pour l'écrasante majorité de la population, le jour du décès est aussi le jour où s'effectue l'enterrement (influence islamique). Les chroniques font quelquefois cas de résurrection de morts sans doute un peu trop précipitamment ensevelis. La journée est marquée par deux prières pour les musulmans : celle qui est effectuée juste avant l'enterrement au cimetière et qui réaffirme l'appartenance du

défunt à la umma islamique et la prière de retour du cimetière effectuée au domicile du défunt ; après cette dernière prière, une boisson est servie pour désaltérer et rafraichir les coeurs qui sont sous le choc émotionnel. Puis l'assistance peut procéder à la présentation des condoléances.

Le troisième jour qui était traditionnellement un jour de visite pour constater l'état de la tombe est également marqué par une courte cérémonie de prières accompagnées ou non d'aumônes. Cette cérémonie a de plus en plus tendance à prendre de l'importance, afin de libérer les membres de la famille naguère tenus en assemblée mortuaire durant sept jours.

Le septième jour : les cérémonies du septième jour n'ont lieu que lorsque celles du troisième jour n'ont pas été effectuées. On pense que la période de sept jours, permettra aux membres de la famille établis dans des endroits différents de pouvoir se rassembler au domicile du défunt ; ainsi parents et alliés viendront pleurer le mort et présenter leurs condoléances.

Au quarantième jour a lieu une dernière cérémonie de prières et d'aumônes, qui rassemble les membres de la famille élargie principalement. C'est le jour du dernier accompagnement du défunt, et les marabouts qui conduisent la prière procèdent, sauf en cas de litige important, au partage de l'héritage et à la liquidation des dettes.

L'anniversaire enfin peut donner lieu à des prières d'adieu, à la suite desquelles on peut oublier le mort.

b) L'aumône faite pour le mort

A cette occasion les visiteurs apportent leur contribution soit en nature soit en espèces ; c'est surtout en milieu hausa que les visiteurs offraient des pièces d'argent aujourd'hui remplacées par des billets de banque. En milieu zarma-songhay les contributions en espèces étaient bannies, on estimait que l'argent nécessaire

à la cérémonie devait être prélevé sur les biens du défunt. Aujourd'hui, toutefois, le brassage ethnique est tel dans les villes, qu'il est de plus en plus difficile de reconnaître les marques de telle ou telle ethnie dans les cérémonies funéraires. Ce syncrétisme observé dans les villes se manifeste de plus en plus dans les zones rurales.

- La séance des pleurs. Il est très rare que les hommes pleurent; néanmoins chez les Mober, sous-groupes kanuri, les hommes "pleurent" en racontant la vie du défunt. Par contre, en général, les femmes, toutes ethnies confondues, pleurent pour annoncer l'objet de leur visite.

- Le repas de deuil. Il a été relevé quelques cas de repas de deuil : ainsi de la viande bouillie est distribuée en pays kanuri par les hommes alors que traditionnellement la cuisine est essentiellement l'affaire des femmes. Les parents du défunt ne mangent pas cette viande; tout se passe comme si grâce à un mécanisme de déplacement, se réalisait la consommation rituelle et symbolique du corps du défunt. Un repas de haricot ou du plat préféré du défunt est prétexte à une fête animée uniquement par les descendants quand il s'agit d'une personne très âgée.

c) Relation d'outre-tombe

On admet généralement que certains morts se transforment en fantômes, phénomènes que les familles des défunts combattent farouchement par des rituels spécifiques. D'autres morts redevennent des esprits qui peuvent rejoindre le panthéon des démiurges. C'est ainsi que des figures récentes comme Mangakoy et Maamu Dooseyze (aire zarma-songhay) ont fait leur entrée dans le panthéon des esprits érigés en démiurges. Cette transmutation post-mortuaire semble concerner principalement des femmes mortes à fleur de l'âge dans des circonstances qu'une participante a

résumées en les qualifiant d'anormales (mortes en couches, empoisonnées etc). Ces mortes qui n'ont pas eu le temps de se réaliser reviennent alors pour faire le reproche à la société.

d) L'héritage

Les sociétés nigériennes étant à tradition essentiellement orale, on ne rédige pas de testament et le legs nécessite des témoins ; ces derniers ne sont pas assermentés, mais on leur fait confiance dans la transmission des instructions reçues. Le partage se fait selon le droit coutumier principalement et quelquefois en ville selon le code civil.

e) Le veuvage

Levirat et sororat sont peu pratiqués au Niger où la règle de bienséance semble plutôt poser un interdit sur le conjoint d'un parent défunt. Une veuve, lorsqu'elle a des enfants, reste provisoirement soumise à la famille du mari décédé, et cette dernière est héritière des enfants et des biens du défunt. La coutume exige de la veuve qu'elle observe quarante jours de deuil et trois mois de viduité ; elle doit faire des prières quotidiennes afin que celles-ci fassent écran entre elle et le mort. Elle doit souvent supporter le poids du soupçon parce qu'une veuve n'est presque jamais innocente de la mort de son mari. Une veuve qui se remarie et dont le second mari vient à mourir est socialement considérée comme une femme dévoreuse de mari. On attend d'elle irréductiblement qu'elle dévore le troisième mari pour que disparaisse ou pour que soit neutralisé son pouvoir de tuer.

Le veuf lui n'est soumis qu'à l'observation d'un deuil de trois ou sept jours. Contrairement à la veuve, en dehors des périodes indiquées ci-dessus, il n'est astreint à aucune réclusion ; la veuve doit quant à elle rester cloîtrée cent trente jours durant, en s'abstenant d'exprimer le moindre signe de gaiété, et en s'interdisant la moindre coquetterie. Pour la femme, l'observance du rituel de veuvage doit être stricte sous peine de connaître un mauvais sort

Tel est en résumé la contribution, essentiellement des participantes, sur les étapes de la vie perçue particulièrement sous l'angle de la tradition. Il est apparu que le savoir de la tradition repose sur une profonde connaissance de l'environnement social, sur une longue observation de la société et de ses valeurs ; ce savoir traditionnel mérite davantage d'attention que celle qui lui est accordée jusqu'à présent. Ce qui paraît important et urgent aujourd'hui, c'est d'identifier les valeurs culturelles pertinentes en vue de les assimiler pour une meilleure intégration de la personnalité nigérienne à la fois dans son milieu social et dans la présente civilisation technologique. La mise en oeuvre d'une éducation appropriée pour la jeunesse nigérienne passe nécessairement par un retour aux sources où l'individu retrouvera ses racines qui lui permettront d'évoluer sans trop de heurts et de façon critique dans la civilisation contemporaine : alors il ne sera plus ni observateur ni consommateur passif des éléments culturels importés.

Janvier 1991.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

SEMINAIRE UNESCO SUR LES TRADITIONS RELATIVES AUX "ETAPES DE LA VIE"

CELHTO

CELHTO

<http://archives.au.int/handle/123456789/1681>

Downloaded from African Union Common Repository